

# ProJection

Décembre 2015

SYNDICAT NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉSIDENCES PRIVÉS POUR PERSONNES AGÉES

## SPECIAL

# RÉFORME TERRITORIALE



La grande région :  
l'échelon de la  
décision économique



Le département au  
cœur de la  
compétence sociale



La place  
des nouvelles  
intercommunalités



Contactez-nous au  
**01 45 22 03 23**

## Le spécialiste de l'assurance des établissements pour seniors

Près de 1000 établissements nous font déjà confiance

Offre exclusivement dédiée aux établissements, directeurs et salariés de maisons de retraite

- Multirisque
- Responsabilité Dirigeants
- Ehpad prévoyance
- Ehpad construction
- Ehpad santé
- Ehpad assistance

[www.assurances-ehpad.fr](http://www.assurances-ehpad.fr)

PARIS - LYON - VALENCE

1 rue Gustave Eiffel 60200 Compiègne

Fax 03 44 97 59 44

CARENE ASSURANCES RCS PARIS 652 044 249 -  
ORIAS NUMÉRO 07 000 004 - [WWW.ORIAS.FR](http://WWW.ORIAS.FR)

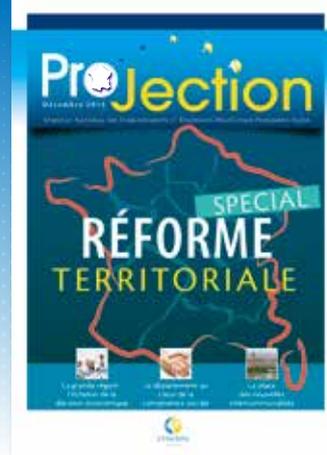


**CORNIL**  
**carene**  
assurances

# ProJection

Décembre 2015

[www.synerpa.fr](http://www.synerpa.fr)



- 3 Editorial
- 5 Ouverture sur le parcours de la personne âgée
- La grande région :  
l'échelon de la décision économique**
- 7 La réforme territoriale : kesako ?
- 10 L'affirmation des régions
- 13 La réforme de l'Etat
- 17 La fusion des ARS : Interviews
- 18 Interview Michel Laforcade :  
La fusion des ARS Aquitaine, Limousin, Poitou - Charentes
- 20 Interview Christophe Lannelongue :  
La fusion des ARS Bourgogne - Franche - Comté
- 23 Interview de Jean-Marc Vénard :  
Le rapprochement des ARS en Normandie
- Le département  
au cœur de la compétence sociale**
- 25 Les départements axés sur les solidarités
- La place des nouvelles  
intercommunalités**
- 28 Le renforcement de l'intercommunalité
- 31 Retour d'expérience de la Métropole Grand Lyon
- Signé  
le SYNERPA**
- 34 Le Tour de France du SYNERPA en images - 2<sup>ème</sup> semestre 2015
- 39 Présentation du SYNERPA
- 41 Contacts utiles
- 44 Conditions d'adhésion



**SYNERPA**

**Directeur  
de la publication :**  
Jean-Alain  
MARGARIT

**Responsable  
de la publication :**  
Florence  
ARNAIZ-MAUMÉ

**Rédacteurs :**  
Florence ARNAIZ-MAUMÉ  
Laurence BARAY  
Caroline CHATELAIN  
David GRIVEL  
Jean-André MARTINI  
Georges SIMON



Conception graphique  
et publicité : **Agence 3MS**  
Agence de Communication  
Régie Publicitaire  
Edition - Site internet  
9 ZA Bompertuis  
13120 Gardanne  
Mail :  
communication@agence3ms.fr  
Tél. : 04 42 37 06 22  
Responsable édition :  
Marc SALVADERO  
Publicité : Marc SALVADERO,  
Création : Eric PERRIN  
Imprimerie PRINT TEAM

Seule l'Agence 3MS  
est habilitée à recueillir  
vos insertions publicitaires  
au nom de la revue "Projection".  
Toute reproduction interdite  
(loi du 11 mars 1957, art. 40 et 41  
et Code Pénal art. 425).

“ Avec l’EHPAD de demain,  
j’augmente mon attractivité ! ”

Plus de confort quotidien pour les résidents et les soignants,  
plus d’autonomie, plus de sécurité dans les bâtiments...  
Pour que votre EHPAD fasse la différence et vous permette aussi  
d’optimiser vos coûts de fonctionnement, Schneider Electric vous  
dédie un panel de solutions innovantes et un réseau de partenaires  
agrés. Ensemble, faisons de l’EHPAD de demain votre réalité.

**100%**  
de qualité de vie



Retrouvez-nous sur  
[www.schneider-electric.fr](http://www.schneider-electric.fr)

**Schneider**  
Electric

Une démarche personnalisée en 3 étapes  
pour pérenniser la performance de votre établissement :

**1** Pré-étude

- Analyse des besoins et perspectives d'évolution
- Définition des enjeux, de leur niveau de criticité et des priorités
- Proposition technique et budgétaire de solutions adaptées et évolutives

**2** Installation et mise en service

- Installation
- Paramétrage du système
- Mise en main

**3** Exploitation et amélioration continue de la performance

- Suivi et accompagnement de l'exploitant des bâtiments des incidents, de panne, de la sécurité, de l'obsolescence
- Mise à jour des données, des interventions, modifications ou évolutions des fonctionnalités existantes afin de maintenir la performance

“ Pour que les  
seniors, qui  
se sentent  
aujourd'hui  
bien chez eux,  
se sentent  
demain bien  
chez vous. ”

Pour une transition plus douce  
entre chez eux et chez vous



Schneider Electric vous aide à accroître l’attractivité et  
la performance de vos Ehpads et résidences pour seniors

15 millions aujourd’hui, 20 millions en 2030 : avec l’augmentation  
du nombre et de la proportion de seniors dans la population française,  
se profile une transition démographique assortie de nouveaux besoins  
qu’il faut anticiper.

Notre société doit réfléchir aux réponses à apporter aux corollaires  
du grand âge, notamment la perte d’autonomie, la maladie,  
le délitement du lien social.

Schneider Electric s’inscrit dans cette dynamique et contribue  
à la création d’établissements modernes et intelligents.

Avec ses solutions pour les Ehpads et résidences pour seniors,  
Schneider Electric vous offre l’opportunité de vous différencier sur  
un marché porteur.



Découvrez nos solutions qui permettent  
d’améliorer l’efficacité énergétique et  
la performance financière de votre établissement.

Rendez-vous sur [www.SEreply.com](http://www.SEreply.com) Code action 51732P

➤ Pour l’exploitant

- Un bâtiment
- + responsable
- + numérique
- + écologique

➤ Pour les résidents

- + de confort
- + d’autonomie
- + de sécurité

➤ Pour l’intégration  
de l’établissement  
dans la ville

- + de conformité
- + de flexibilité
- + de disponibilité

**Schneider**  
Electric



**A** moins d'un mois de la création des nouvelles régions, nous avons souhaité consacrer ce nouveau numéro de *Projection* à la réforme territoriale et à ses impacts pour les acteurs du parcours de la personne âgée.

Maintien des départements avec des compétences recentrées sur l'action sociale, suppression de la clause de compétence générale, montée en puissance des métropoles, couple région-intercommunalité renforcé... Vous trouverez dans cette revue le récapitulatif des évolutions à venir, illustrées par les échanges que nous avons eus avec certains des acteurs concernés, tels que des préfigurateurs d'agences régionales de santé « fusionnées » ou des représentants de métropole.

Ce « hors-série », vous donne les principales clés de lecture de cette nouvelle organisation territoriale française. Car les changements sont majeurs et la redistribution des pouvoirs locaux aura un impact certain sur notre secteur... toute une stratégie locale à redéfinir.

Cette réforme est pour les délégations locales un enjeu essentiel pour 2016 et alors que le syndicat s'est ouvert aux services à la personne et aux résidences services pour seniors, le SYNERPA devra se positionner auprès de nouveaux interlocuteurs comme le spécialiste du parcours de la personne âgée en France.

Enfin, que serait *Projection* sans un retour sur le dynamisme de la vie locale du SYNERPA avec des réunions qui comptent toujours plus de participants.

... Et un SYNERPA Tour 2016 déjà en préparation avec une tournée marquée par 13 dates incontournables pour entrer pleinement au cœur de la réforme !

En vous souhaitant une bonne lecture,

**Florence ARNAIZ MAUMÉ**  
Déléguée générale

**Jean-Alain MARGARIT**  
Président





# ADHÉREZ AU SYNERPA DOMICILE

l'acteur de référence  
du service à la personne fragile

... 500 services d'aide à domicile  
... nous font déjà confiance,  
*et vous ?*



Le SYNERPA DOMICILE  
1<sup>er</sup> syndicat national  
des services d'aide  
et d'accompagnement  
à la personne fragile.



CONTACT : 01 40 47 75 20 - [contact@synerpa.fr](mailto:contact@synerpa.fr)  
SYNERPA - 164, bd du Montparnasse - 75014 PARIS - [www.synerpa.fr](http://www.synerpa.fr)

# Ouverture sur le parcours de la personne âgée

## Le SYNERPA affine sa stratégie

La mutation du SYNERPA, historiquement 1<sup>er</sup> syndicat national des maisons de retraite et résidences privées pour personnes âgées prend son origine à partir de plusieurs constats :

- Une augmentation sans précédent du nombre de personnes âgées de plus de 75 et 85 ans
- Le souhait exprimé, et totalement compréhensible, par les personnes âgées de demeurer à leur domicile ou du moins le plus longtemps possible
- Une évolution des EHPAD vers l'accompagnement des personnes âgées les plus dépendantes
- Une politique publique ayant mis un terme à la création de nouveaux EHPAD et dont les effets se feront ressentir dans les 5 ou 10 années à venir.

Le secteur des EHPAD est et restera majeur. Pour autant, son avenir se jouera vraisemblablement hors de ses murs, comme c'est le cas également dans le secteur sanitaire et hospitalier.

Le secteur privé était, pendant de nombreuses années, quasi absent du secteur de l'aide à domicile, chasse gardée du secteur public ou associatif, comme des « foyers-logements » dont le concept est devenu obsolète.

Grâce à la loi « Borloo » pour le secteur de l'aide à domicile et à l'initiative des acteurs de terrain pour celui de la Résidence Services pour Seniors, le secteur privé a su développer une offre pour répondre aux besoins et attentes des personnes âgées autonomes ou faiblement dépendantes.

Cette nouvelle offre doit aujourd'hui entrer dans une nouvelle phase, à **savoir sa structuration** tant pour éviter tout abus vis-à-vis d'une clientèle certes valide mais pouvant également présenter des risques de fragilité, que pour construire un modèle économique viable.

Le SYNERPA, en tant qu'organisation professionnelle pleinement responsable, entend participer à cette structuration de l'offre à destination des personnes âgées.

C'est pourquoi, déjà annoncé dans son « Livre Blanc 2014 » et confirmé lors du Congrès de Reims en juin 2015, le SYNERPA a créé 2 syndicats professionnels affiliés :

- SYNERPA Domicile présidé par **Damien Cacaret**, Président Adhap services et gérant de Domidom
- SYNERPA Résidences Services Seniors (RSS) présidé par **Jean-Marie Fournet**, Président directeur général d'Aegide-Domitys .

Ces deux entités, adhérentes à la première confédération nationale des acteurs privés du parcours de la personne âgée, le SYNERPA, représentent respectivement les intérêts des acteurs privés des services à domicile et des Résidences Services pour Seniors, tant vis-à-vis des pouvoirs publics que des partenaires sociaux et économiques, avec un objectif « **rendre toujours plus cohérent et plus fluide le parcours résidentiel et de santé des personnes âgées** ».



# MAXI SKY 2

Le système de transfert sur rail *Maxi Sky 2* est la solution optimale pour lever, transférer, mais aussi latéraliser et rehausser les résidents de manière plus sûre et plus efficace.

Simple d'utilisation, le *Maxi Sky 2* évite toute manutention manuelle afin d'empêcher l'apparition de blessures inutiles aussi bien pour le soignant, que le patient.



## LA MANUTENTION DES RÉSIDENTS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE

Pour en savoir plus, visitez notre site :  
[www.ArjoHuntleigh.fr](http://www.ArjoHuntleigh.fr)



Maintenant disponible à l'UGAP

**ARJOHUNTLEIGH**  
GETINGE GROUP

Généralement résumée par l'expression "millefeuille" l'organisation territoriale actuelle de la France donne souvent le sentiment d'être peu efficace et opaque pour le citoyen. Les quatre échelons administratifs locaux (commune, intercommunalité, département et région) exercent des compétences qui sont parfois partagées et qui conduisent souvent à des projets et des financements croisés. Une profonde réforme territoriale était donc nécessaire pour clarifier le rôle de chaque échelon. L'objectif étant de parvenir à une meilleure prise en compte des besoins citoyens et à une baisse des dépenses publiques.

# La réforme territoriale kesako ?



## Un peu d'histoire...

**L'acte I de la décentralisation** est la loi « Deferre » du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Elle consacre trois évolutions majeures : la suppression de la tutelle administrative et financière a priori exercée par le préfet, le transfert de l'exécutif départemental et régional au profit d'un élu local et la consécration de la région comme une collectivité territoriale de plein exercice avec un mode de fonctionnement est calqué sur celui des départements.

En 2003, plusieurs textes sont adoptés qui réforment une nouvelle fois profondément l'organisation territoriale : la loi constitutionnelle du 28 mars sur l'organisation décentralisée de la République et les trois lois organiques consécutives étendent les responsabilités des collectivités. Elles renforcent leur autonomie financière

et élargissent la démocratie locale. Le 13 août 2004 est adoptée la loi relative aux libertés et responsabilités locales, qui organise le transfert des nouvelles compétences par l'Etat aux collectivités locales. Elle définit les principes permettant la compensation financière des différents transferts de compétences et organise les modalités de transferts des personnels de l'Etat vers les collectivités. Elle simplifie également les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'intercommunalité pour faciliter son extension à l'ensemble du territoire. Ces textes seront considérés comme **l'acte II de la décentralisation** surtout le département et la région, la commune et le groupement de communes étant peu impactés.



## *Aujourd'hui, l'acte III de la décentralisation est présenté en trois volets*

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), adoptée le 27 janvier 2014 a donné un statut particulier aux métropoles avec une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local. 14 métropoles seront ainsi créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, certaines avec des statuts particuliers.

Puis, la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral adoptée le 16 janvier 2015, a redessiné la carte des régions, passant de vingt trois à treize régions métropolitaines, et a fixé la date des élections locales.

Enfin, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) adoptée le 16 juillet 2015, a clarifié les compétences des différents échelons territoriaux.

## **La nouvelle organisation territoriale de la république**

La transformation du cadre dans lequel la France évolue (mondialisation...), les évolutions du

pays lui-même (démographie, urbanisation...) et plus directement les injonctions de la Commission européenne, ont conduit à penser cette réforme à l'image de celles mises en place dans la majorité de nos voisins européens, avec pour axes principaux : la fusion des communes et la création de métropoles, le renforcement des régions et la suppression des échelons intermédiaires.

## *Une nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales...*

Ainsi le couple région / intercommunalité sort renforcé de cette réforme, en particulier en matière de développement économique : la région retrouve sa place de collectivité de prospective et est positionnée comme le coordinateur du développement économique, avec une capacité des métropoles à intervenir dans le développement économique de leur territoire.

Et certains souhaitent que les intercommunalités remplacent progressivement les départements, mais la mise en place de grandes régions « relégitime » le département comme échelon de proximité. Les départements perdent néanmoins un nombre important de leurs prérogatives dans le cadre de la réforme et sont désormais recentrés sur la solidarité et l'action sociale. Ils conservent également quelques compétences économiques



(la responsabilité des collèges, des transports et de la voirie).

Les intercommunalités et en particulier l'échelon le plus abouti, la métropole, sont en revanche consacrées comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire. Les métropoles gagnent de très larges compétences notamment en matière de développement économique, d'aménagement, de politique de l'habitat, de politique du cadre de vie et elles peuvent obtenir le transfert d'autres compétences du département.

### *... qui reste évolutive*

D'une part, la loi NOTRe a supprimé le principe de compétence générale pour les régions et les départements (il est maintenu pour les communes) qui permettait à une collectivité territoriale d'intervenir dans un domaine de compétences qui n'était pas le sien, dès lors que l'intérêt de son territoire pouvait être invoqué.

Mais d'autre part, une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) par le Président du conseil régional, elle intègre les représentants des collectivités territoriales de la région et peut rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les

collectivités territoriales et leurs groupements. Le but de cette CTAP est de répartir les compétences éventuellement partagées et d'éviter les financements croisés, notamment grâce à des conventions de délégations entre les collectivités.

### *Avec de nouveaux interlocuteurs*

La réforme de l'exercice des mandats locaux a également été menée avec un principe de non cumul des mandats locaux qui s'impose aux élus (notamment l'incompatibilité entre les fonctions de Président de conseil régional, Président de conseil départemental et Maire). Et le cumul d'un mandat local exécutif et d'un mandat parlementaire deviendra également impossible après mars 2017. De nouveaux élus fortement ancrés dans leur territoire et qui seront des clés de la décision locale devraient ainsi émerger, et en premier lieu les Présidents de métropoles et les Présidents de régions.

### *Et l'Etat dans tout ça ?*

En parallèle l'Etat s'adapte avec une nouvelle organisation devant être créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une mise en place progressive. A l'issue d'une phase transitoire de 3 ans, l'ensemble des nouvelles organisations de l'Etat en région devrait être stabilisé.



Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, la région est une collectivité territoriale pleine et entière, administrée par un conseil régional dont les membres sont élus au suffrage universel, et dont les compétences ont été régulièrement accrues. Suite à leur redécoupage fin 2014, la loi NOTRe consacre la région comme collectivité chef de file dans de nombreux domaines.

# L'affirma

## Le redécoupage des régions

L'article 1 de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, substitue à compter du 1er janvier 2016 aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent. Ce nouveau découpage a pour objectif de constituer des régions plus fortes afin d'engager des coopérations interrégionales en Europe et de réaliser des gains d'efficacité.

Le nom et le chef-lieu définitifs des sept nouvelles régions seront fixés par décret avant le 1er octobre 2016, après avis du conseil régional de la région élue lors des élections régionales de décembre 2015.

Signalons que la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions prévoit la **possibilité pour certains départements (Aisne, Cantal, Gard, Jura, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Nièvre, Territoire de Belfort, Yonne) de se détacher de leur région d'origine pour en rejoindre une autre, limitrophe.**

AVANT  
LA CARTE AVEC  
22 RÉGIONS  
EN METROPOLE



APRÈS  
LA CARTE AVEC  
13 RÉGIONS  
EN METROPOLE



Mais cette modification nécessite un consensus du conseil départemental et des deux conseils régionaux concernés par des délibérations adoptées à la majorité des trois cinquièmes à la sienne, entre le 1er janvier 2016 et le 1er mars 2019, autant dire un vrai parcours du combattant pour la collectivité concernée.

# tion des régions

## Des régions coordinatrices du développement économique local

Le projet de loi NOTRe renforce le pouvoir des régions. Le texte leur confère une compétence exclusive en matière de développement économique (elles sont les seules à pouvoir accorder des aides directes aux entreprises) et en matière d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle qui étaient déjà exercées, la loi NOTRe prévoit que le Président du conseil régional et le représentant de l'État dans la région élaborent une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

### Les principales compétences régionales avant la réforme

- **Clause de compétence générale**
- **Développement économique** : aides directes et indirectes aux entreprises
- **Aménagement du territoire** : schéma régional d'aménagement du territoire (élaboration), contrat de plan Etat-région (CPER)
- **Environnement** : espaces naturels, parcs régionaux
- **Grands équipements** : ports fluviaux, aéroports
- **Transports** : transports ferroviaires régionaux
- **Formation professionnelle et apprentissage** : définition et mise en œuvre de la politique régionale
- **Gestion des lycées** : bâtiments, personnels

### Les apports majeurs de la réforme

- **Suppression de la clause de compétence générale**
- Attribution d'un **pouvoir réglementaire permettant aux régions d'adapter les lois au contexte local**
- Mise en place d'une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) dans chaque région
- Renforcement du **rôle d'orientation stratégique** de la région
- **Elaboration de deux schémas régionaux prescriptifs** :
  - En matière de développement économique : le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (**SRDEII**)
  - En matière d'aménagement du territoire : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (**SRADDET**)
- **Elaboration également** :
  - Du **schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**
  - Du **plan régional de prévention et de gestion des déchets**, qui se substitue aux trois plans existants :
    - plan régional ou interrégional de prévention et de gestion des déchets dangereux
    - plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
    - plan départemental ou interdépartemental de gestion de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment





Et si vous donniez plus d'ambition  
à votre épargne avec l'assurance vie  
multisupport MACSF ?

ASSURANCE VIE MULTISUPPORT

PUBLICITÉ

Conjuguiez le meilleur du fonds en euros et des marchés financiers pour un bon équilibre entre sécurité et dynamisme. Pour une épargne qui vous ressemble, avant tout investissement sur l'assurance vie multisupport, déterminez bien votre profil avec nos experts car il existe un risque de perte en capital sur les supports en unités de compte. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir<sup>(1)</sup>.

32 33\* ou [macsf.fr](http://macsf.fr)

Notre engagement, c'est vous.



\* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

RES Multisupport est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'Association Médicale d'Assurance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.

(1) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

MACSF épargne retraite - Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré - Enregistrée au RCS de Nantes sous le n° 403 071 095 - Siège social : cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX  
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DEFENSE CEDEX/ France.

# La réforme de l'Etat



*En parallèle des évolutions des collectivités locales, l'Etat réorganise également ses échelons déconcentrés afin de s'adapter au nouveau découpage régional.*

REGION	CHEF-LIEU PROVISOIRE
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE	STRASBOURG (fixé par la loi)
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	BORDEAUX
AUVERGNE-RHONE-ALPES	LYON
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DIJON
BRETAGNE	RENNES
CENTRE-VAL DE LOIRE	ORLEANS
CORSE	AJACCIO
ILE-DE-FRANCE	PARIS
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES	TOULOUSE
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE	LILLE
NORMANDIE	ROUEN
PAYS DE LA LOIRE	NANTES
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	MARSEILLE

## La nouvelle administration territoriale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les nouvelles régions seront effectives et l'administration territoriale de l'Etat devra être adaptée : ainsi dans chaque région fusionnée, il n'y aura qu'un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

La mise en place de cette nouvelle organisation sera progressive jusqu'en 2018, date à laquelle l'ensemble des nouvelles organisations de l'Etat en région devra être stabilisé.

Pour préparer cette évolution, des préfets préfigurateurs ont été nommés dans les régions « fusionnées » au mois d'avril 2015. Puis le Conseil des ministres du 31 juillet 2015 a arrêté les chefs-lieux de région provisoires et la nouvelle répartition des directions régionales.

Signalons que si l'emplacement de l'hôtel de région sera déterminé par le Conseil régional, le choix du nom de la nouvelle région et de son chef-lieu définitif relève de la compétence du Gouvernement, avec une échéance fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2016.



# green care PROFESSIONAL : l'hygiène de demain

**Durable  
par tradition**

Implanté à Mayence  
depuis plus de 140 ans,  
l'entreprise Werner & Mertz  
est pionnière en matière  
de nettoyage et d'hygiène  
intégralement durables pour  
les secteurs professionnels,  
institutionnels ou industriels,  
tana PROFESSIONAL et  
**green care PROFESSIONAL**  
sont ses 2 principales  
marques en Europe.  
Le développement durable  
a toujours été au centre des  
préoccupations du groupe  
Werner & Mertz, certifié  
EMAS et "LEED Platinum"  
pour son siège social à  
Mayence (le bâtiment  
administratif le plus  
écologique d'Allemagne).

Révolution dans l'univers du nettoyage professionnel : là où les autres fabricants réduisent peu à peu leur empreinte écologique négative, la gamme **green care PROFESSIONAL** élimine la notion de déchets à leur source, dès la conception de ses produits, tous certifiés Cradle to Cradle®.

Bienvenue dans l'hygiène de demain !...

« Non pas réduire, minimiser ou éviter le gaspillage, mais éliminer la notion même de déchet, éliminer le problème à sa source par la conception des produits ». Ce programme extrêmement ambitieux définissant le label Cradle to Cradle®, l'entreprise pionnière Werner & Mertz (voir encadré) l'a fait sien et est aujourd'hui le premier fabricant à proposer aux professionnels une gamme complète de nettoyants qui, bien au-delà de leur performance reconnue et de la faculté de déculpabiliser l'utilisateur en « réduisant les problèmes critiques », lui propose directement de « bien faire les bonnes choses » en mettant à sa disposition des produits efficaces, intégralement durables et éco-bénéfiques !

### Un label unique

Car ce qui garantit la très exigeante labélisation Cradle to Cradle® (en français : « du berceau au berceau »), c'est l'appartenance de produits labélisés à cette économie de demain, dite circulaire, dans laquelle rien ne se perd ni ne nuit, mais

demeure durant tout son cycle de vie une valeur pour la nature et pour l'homme. Ainsi, cette évaluation atteste que :

- Les matières utilisées (emballages et ingrédients) sont sûres et non toxiques pour l'environnement et les utilisateurs.
- De par la conception du produit, tous les composants peuvent être revalorisés, par recyclage ou compostage ; ici : « déchet = nourriture ».
- Les sites de production utilisent de l'énergie d'origine 100 % renouvelable, non-polluante et indépendante des dérivés du pétrole, pour une empreinte carbone neutre.
- La qualité de l'eau et ses sources sont préservées et améliorées.
- L'entreprise s'est engagée en matière de justice sociale, environnementale et de biodiversité.

Ajouté à toutes les autres certifications et ecolabels, ce nec plus ultra de la durabilité fait de **green care PROFESSIONAL** la première gamme de produits nettoyant éco-bénéfiques !

### Des prestations complètes

Efficaces et pratiques, les 8 produits certifiés Cradle to Cradle® vous permettent de couvrir tous vos besoins pour l'entretien courant de vos établissements.

Werner & Mertz propose également des solutions intégralement durables pour le **lavage du linge et l'hygiène en restauration**, intégrant système de dosage, conseils techniques, prestations de services et réseau de distributeurs proche de chez vous.

Avec Werner & Mertz, c'est entrer dans une nouvelle époque - positive et bénéfique - de l'hygiène professionnelle. ■



Werner & Mertz  
Professional

\* Cradle to Cradle® est une marque déposée de McDonough Braungart Design Chemistry LLC (MBDC). Cradle to Cradle Certified (CM) est un label de certification décerné exclusivement par Cradle to Cradle Products Innovation Institute (C2PI).

### Pour toute information :

Werner & Mertz France Professional - Z.A.C de Courtaboeuf - 3 avenue du Canada - 91940 Les Ulis - France  
E-Mail : professionalfrance@werner-mertz.com - www.wmprof.com - Tel : +33 (0)1 69 18 95 00

## L'exemple de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

La future région Languedoc – Roussillon - Midi – Pyrénées est caractéristique des difficultés pratiques de mise en œuvre de la fusion des régions : deux régions avec des identités fortes, treize départements, deux métropoles (Toulouse 4<sup>e</sup> et Montpellier 8<sup>e</sup> villes de France). Comme dans les autres nouvelles régions, pour éviter une évolution trop brusque, le Gouvernement a préféré répartir les compétences entre les deux capitales régionales.

Ainsi Toulouse conservera les sièges des trois directions régionales en charge respectivement de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que des entreprises. Elle sera également le siège des directions régionales de l'INSEE et des finances publiques.

Montpellier sera la ville siège de l'ARS, de la direction régionale en charge de la culture ainsi que de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Elle accueillera la chambre régionale des comptes. La rectrice de l'académie de Montpellier assurera la fonction nouvelle de rectrice de région académique.

Afin de piloter la réforme pour chaque nouvelle grande direction, des directeurs régionaux préfigurateurs ont été désignés pour conduire la mise en place de la nouvelle organisation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à fin 2018, ainsi que pour accompagner les agents publics dans la réforme.

## La fusion des ARS

Comme lors de leur création en 2009, l'Etat a nommé des préfigurateurs chargés de conduire la fusion des services des ARS le 22 avril dernier. Le Conseil des Ministres de fin juillet a par ailleurs fixé l'implantation provisoire des futures ARS.

Si la lettre de mission envoyée aux préfigurateurs leur fixe un calendrier strict, elle leur laisse toute latitude pour réorganiser leur agence, en soulignant toutefois la nécessité de ménager la place des délégations territoriales, et de trouver un consensus avec les représentants des personnels.



REGION	IMPLANTATION DE L'ARS	DG / PREFIGURATEUR
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE	NANCY	Claude D'HARCOURT
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	BORDEAUX	Michel LAFORCADE
AUVERGNE-RHONE-ALPES	LYON	Véronique WALLON
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DIJON	Christophe LANNELONGUE
BRETAGNE	RENNES	Olivier DE CADEVILLE
CENTRE-VAL DE LOIRE	ORLEANS	Philippe DAMIE
CORSE	AJACCIO	Jean - Jacques COIPLLET
ILE-DE-FRANCE	PARIS	Christophe DEVYS
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES	MONTPELLIER	Monique CAVALIER
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE	LILLE	Jean-Yves GRALL
NORMANDIE	CAEN	Monique RICOMES
PAYS DE LA LOIRE	NANTES	Cécile COURREGES
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	MARSEILLE	Paul CASTEL



*Au service du bien-être de la personne âgée et de son mieux vieillir, l'alimentation fait partie intégrante des soins et se place au cœur de la vie de l'Ehpad. Pour ceux qui ont choisi l'autogestion en restauration, ce n'est pas toujours simple.*

*Helpévia propose HELP O'MENU, un outil de commande et de gestion des stocks à partir de fiches recettes - en résumé, un outil complet pour gérer sa cuisine mais aussi effectuer un reporting rigoureux en temps réel à la direction de l'établissement.*



## Simplifier la gestion de votre restauration

Disposer d'un logiciel capable tout à la fois de réaliser des plans alimentaires, des menus adaptés, de passer des commandes et de gérer ses coûts, c'est le vœu de tout gestionnaire en restauration !

HELP O'MENU est la solution nouvelle génération pour gérer la restauration de votre établissement simplement et rapidement.

Sa technologie 100% internet vous confère une liberté totale d'utilisation et sans la moindre intervention de votre part. Un simple navigateur et une connexion internet suffisent pour accéder à l'application !

Côté fonctionnalités, HELPO'MENU permet en quelques clics seulement de créer des plans alimentaires conformes aux recommandations du GEMRCN, de créer vos menus et de connaître instantanément et en temps réel leurs prix de revient.

La garantie d'avoir des menus parfaitement équilibrés, adaptés à vos convives, conformes à vos objectifs budgétaires et en un minimum de temps !



[www.helpévia.fr](http://www.helpévia.fr)



## Concilier contraintes économiques et nutritionnelles

Cette offre a pour vocation le pilotage de la fonction alimentaire avec des outils adaptés en intégrant à la fois contraintes économiques et nutritionnelles.

HELP O'MENU permet de maîtriser :

- l'équilibre alimentaire, avec la création de menus conformes au GEMRCN,
- les budgets alloués à l'alimentation,
- les flux de marchandises (besoins, stocks, inventaires, ...),
- les commandes, avec bons de sortie, émissions d'avoirs, ...
- Un logiciel de restauration dédié (voir encadré) s'adosse à cette solution pour simplifier la gestion au quotidien de la restauration de l'établissement.

Des accompagnements plus spécifiques tels que la création, l'adaptation de votre P.M.S. (Plan de Maîtrise Sanitaire) ou l'accompagnement au recrutement de votre équipe de cuisine peuvent être envisagés grâce à l'offre Helpévia Consulting. Des spécialistes de la restauration collective, une diététicienne, sauront analyser vos problématiques et vous proposer les solutions adaptées.

## La parole d'un Etablissement

*L'Ehpad Les Jardins de Matisse à Le Grand Quevilly (76) a souhaité faire évoluer son offre de restauration et a pris la décision de l'internaliser.*

Jean-Marc VENARD, Directeur, témoigne :

« Après un audit complet de la restauration, HELPEVIA nous a fait une proposition globale répondant à nos attentes. Nous avons été particulièrement séduits par l'aspect « prestation personnalisée » depuis les conseils recrutement jusqu'à l'analyse des coûts.

Le contrat d'approvisionnement couplé au logiciel de commande, de conception de plans alimentaires et menus est notamment la colonne vertébrale de l'offre. Notre chef va pouvoir optimiser son temps de gestion et ainsi mieux se concentrer sur la satisfaction de nos résidents avec une qualité supérieure. La direction dispose quant à elle, en temps réel, d'une vision financière de la prestation délivrée aux résidents.



*Credit photo : David Morgan*

La disponibilité et le professionnalisme de l'équipe HELPEVIA durant cet accompagnement sont à souligner. »

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

**Serge SAMSON**

Responsable de Marché

[serge.samson@helpévia.fr](mailto:serge.samson@helpévia.fr)

Tél : 02 32 81 00 98



# La fusion des ARS

## Interviews

*Comme la majorité des collectivités territoriales, plusieurs ARS sont directement impactées par la réforme territoriale et préparent l'intégration de nouveaux territoires régions au 1<sup>er</sup> janvier prochain.*



*Michel LAFORCADE est le préfigurateur de la future **ARS d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**, qui officiera dans la plus grande des régions françaises.*



*A l'Est de la France, Christophe LANNELONGUE préfigure le rapprochement des **ARS de Bourgogne et de Franche-Comté**.*



*Ils ont accepté de répondre à nos questions.*



...  
*La politique gérontologique  
doit désormais se penser  
autour du maintien à domicile  
des personnes âgées.*

# Interview Michel LA Préfigurateur de l'ARS Aquitaine

*Les ARS ont été créés en 2009...  
7 ans plus tard, vous vous  
préparez à fusionner les ARS.  
Comment envisagez-vous  
cette fusion et quelle est votre  
vision de la future ARS en  
termes d'organisation  
et de fonctionnement ?*

La future ARS sera organisée pour répondre aux besoins de santé des populations dans le respect du cadre fixé par le niveau national, ce qui peut se traduire sur différents plans : garantir la soutenabilité financière du système, améliorer la performance du système et garantir le bon soin au bon moment. Il faut encore développer les parcours de soins et de vie, pour que le patient n'ait à souffrir d'aucune rupture dans la chaîne de sa prise en charge. Par ailleurs, il conviendra de s'inspirer de ce qui a fait ses preuves dans chaque région et profiter de l'expertise acquise sur certaines thématiques, comme les parcours en Limousin ou la pertinence des actes en Poitou-Charentes, pour apporter une plus-value à l'usager dans l'ensemble des politiques de santé et médico-sociales.

*Comment concilier proximité  
territoriale et gouvernance  
régionale au sein d'une région  
aussi étendue ?*

La proximité doit être l'objectif principal. Afin d'y satisfaire, les délégations territoriales dans les départements seront non seulement maintenues mais renforcées, afin de disposer de professionnels compétents et connaisseurs des différents territoires. Il faudra aussi créer - ou recréer - une délégation territoriale à Limoges car elle n'était pas identifiée. Également, des missions régionales spécifiques seront assurées à Limoges et Poitiers pour le compte de l'ensemble de la grande région.

Ce souci de renforcement des délégations territoriales devra se concilier avec la nécessité d'assurer une gouvernance régionale. Nous avons

besoin d'un dispositif de grande proximité mais l'ARS n'aura qu'une seule politique pour l'ensemble du territoire qu'elle couvrira.

Dans ce cadre, une mutualisation des fonctions régionales sera mise en place, telles que l'allocation de ressources, afin que la totalité des financements soit répartie directement depuis le siège de l'ARS, dans un souci d'équité, de cohérence et d'efficacité. Ainsi, des personnes jusqu'ici chargées de thématiques financières dans les différents départements vont être déchargées de cette mission et pourront se consacrer à d'autres domaines comme, par exemple, l'animation territoriale des dispositifs de santé et de prises en charge, le contrôle de la qualité des prestations ou la performance des établissements.

*Avez-vous déjà identifié  
des projets à prioriser dans  
ce nouveau périmètre régional  
et comment le SYNERPA  
peut y contribuer ?*

La politique gérontologique doit désormais se penser autour du maintien à domicile des personnes âgées. Ce défi, accentué par le contexte de transition démographique, implique l'existence dans les territoires de proximité d'une offre qualitativement et quantitativement adaptée, associant les ressources libérales et médico-sociales, appelées à agir de concert.

Les principaux axes de travail des ARS portent sur

- la généralisation du repérage des fragilités et d'actions de prévention de la perte d'autonomie
- la structuration d'une offre de répit innovante, davantage tournée vers les territoires et l'inclusion, que vers les institutions
- la soutien aux aidants et le déploiement d'une offre d'éducation thérapeutique
- enfin, la mise en place des plateformes d'appui aux médecins traitants pour renforcer la coordination



# FORCADE

aine - Limousin - Poitou - Charentes

Les EHPAD sont parties prenantes de cette politique ; bien repérés dans l'offre de proximité, ils sont appelés à contribuer au maintien à domicile. C'est le sens des appels à candidatures "EHPAD centres ressources" organisés depuis deux ans par l'ARS que je dirige, et qui visent à soutenir des actions préventives et/ou thérapeutiques répondant aux besoins des personnes âgées du territoire. Le savoir faire des EHPAD est ainsi à valoriser dans le cadre de cette ouverture territoriale.

*Avec la perte de plusieurs prérogatives importantes et la disparition de la clause générale de compétence, l'action sociale devient l'activité principale des Départements. Quelle est votre vision de l'évolution de la collaboration avec les Conseils départementaux ?*

La collaboration avec les Conseils Départementaux a toujours été une condition essentielle de la conception, de la conduite et de la réussite des politiques médico-sociales. La réforme territoriale, de ce point de vue, n'impacte pas la répartition des compétences respectives des conseils départementaux et des ARS. Nous agissons toujours en compétence partagée, qui impose la concertation. Cette concertation est institutionnalisée (commission de coordination des politiques publiques issue de la loi HPST) et va s'approfondir sur un mode opérationnel, via l'instauration, au niveau des départements, du comité des financeurs.

Cette nouvelle instance sera l'occasion d'une implication plus forte des conseils départementaux en matière de prévention de la perte d'autonomie, mais aussi d'approches et d'actions partagées autour de l'adaptation des services intervenant au domicile.

*La réorganisation des territoires pourrait conduire certaines métropoles à récupérer la compétence sociale. Parallèlement, le projet de loi ASV prévoit un passage progressif des conventions tripartites aux CPOM. Pensez-vous que des CPOM quadripartites (établissement, ARS, Département, Métropole) verront le jour ?*

Il est aujourd'hui prématuré de répondre à cette question. Les modalités concrètes du transfert de compétences entre les départements et les métropoles restent en effet à préciser. L'ARS s'inscrit dans le contexte institutionnel voulu par la loi.



*Le projet de loi ASV prévoit d'intégrer tous les services à domicile sous le régime de l'autorisation et reconnaît légalement les résidences services seniors. Selon vous, en quoi ces évolutions peuvent favoriser le déploiement des coopérations entre les acteurs du parcours résidentiel de la personne âgée ?*

L'unification du régime de l'autorisation des services d'aide à domicile est effectivement envisagée. L'enjeu du secteur n'est pas tant lié à cet aspect juridique, mais à la qualité et à l'adaptation de la réponse apportée par ces derniers aux personnes âgées. J'inclus dans cette exigence les services de soins infirmiers à domicile, qui relèvent de notre champ de compétence.

Ainsi, le déploiement des coopérations peut se concevoir dans le cadre de services polyvalents, repérés territorialement, connus des professionnels de santé libéraux et des familles, qui fourniront aux personnes âgées un service intégré, plus personnalisé, plus axé sur la prévention et le soutien à l'autonomie.

Face au contexte de transition démographique et épidémiologique de notre pays -l'Aquitaine n'échappe pas à ce constat- les acteurs de santé sont appelés à agir de manière concertée et responsable, afin d'assurer aux personnes âgées un service accessible, de qualité et impliquant la coordination des intervenants. Expérimentant le PAERPA, l'Aquitaine a aussi lancé la labellisation des parcours de santé des personnes âgées dans les territoires de proximité, reposant sur l'intégration des acteurs, la prévention et le maintien à domicile. Les EHPAD sont étroitement associés à cette démarche territoriale sur laquelle l'ARS s'appuie pour développer les axes de sa politique, tels qu'évoqués plus haut.

Les EHPAD que vous représentez sont invités, ont été invités, à s'inscrire dans ces évolutions structurelles



# "La coexistence public-privé est décisive dans le champ médico-social"

## Interview Christophe Préfigurateur de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

### Organisation et logistique de la nouvelle Agence régionale de santé

**Florence ARNAIZ-MAUMÉ :** Les ARS ont été créées en 2009 ... 7 ans plus tard, vous vous préparez à fusionner les ARS, comment envisagez-vous cette fusion ?

**Christophe LANDELONGUE :** Les ARS des deux régions qui se préparent à fusionner travaillent ensemble depuis de longs mois. La transition se fait dans un climat tout à fait apaisé. Il y a un large consensus sur l'idée que la Bourgogne et Franche-Comté, ensemble, c'est mieux ! Le siège de la nouvelle ARS sera à Dijon mais une répartition équilibrée des missions de l'ARS sera faite entre Dijon et Besançon. On a pris l'engagement qu'il y aurait 32% des personnels à Besançon, 38 % à Dijon. Par rapport à d'autres régions, nous avons l'avantage d'avoir 2 anciennes capitales régionales distantes de 90 km, ce qui facilite les choses d'un point de vue logistique.

La nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté sera une région intermédiaire. Tous les acteurs ont travaillé en bonne intelligence pour **"faire de la fusion une véritable opportunité et co-construire une nouvelle agence"** qui devrait être en mesure d'exercer ses compétences avec un peu d'avance sur la date officielle du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un organigramme de préfiguration est d'ailleurs déjà prêt et sera présenté le 12 novembre.

Une dizaine de projets ont été identifiés pour structurer les missions de la nouvelle ARS jusqu'en 2018, ils font d'ailleurs d'ores et déjà l'objet d'une lecture conjointe entre les 2 ARS. Figurent notamment parmi ces chantiers fondateurs la e-santé, le Pacte Territoire Santé, les parcours ou les ressources humaines en santé, le plan triennal pour l'efficacité et la performance du système. (Retrouvez l'ensemble de ces projets dans l'encart ci-contre)

**FAM :** Prétendez-vous à la Direction générale de la nouvelle agence ?

**CL :** Bien sûr que je serai candidat. C'est cependant une décision qui ne m'appartient pas. La décision est prise par le Président de la République au Conseil des Ministres sur proposition de la Ministre de la santé. La mission de préfigurateur est passionnante et je serai très heureux de pouvoir la poursuivre en devenant le Directeur général de la prochaine agence.

### Les conséquences de la réforme territoriale

**FAM :** Vous avez la particularité d'être une région sans métropole. La compétence sociale sera donc exercée par les Conseils départementaux. Comment allez-vous travailler avec eux ?

**CL :** Contrairement à d'autres régions, la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté ne comprend aucune métropole. La compétence sociale sera donc assumée par les 8 départements existants. Sur notre territoire, la répartition des compétences est atypique. Nous avons fait le choix avec les départements concernés de la coresponsabilité et de la codécision dans le champ médico-social. Les ARS et les Conseils départementaux subissent des contraintes financières fortes. Sans un travail en commun très concerté, je pense que le domaine médico-social n'a aucune chance d'être bien géré.

A mon sens, l'ARS est un facilitateur de projets. Avec les fédérations et les différents acteurs privés, l'ARS Bourgogne se tenait à une ligne d'une réunion tous les 2 ou 3 mois. L'idée serait de garder la même intensité de discussions sur le nouveau périmètre de la région et de maintenir la forte dynamique engagée avec les acteurs de terrain.

Je suis convaincu que **"la coexistence public-privé est décisive dans le champ médico-social"** car facteur d'émulations pour répondre aux multiples défis du vieillissement de la population.

**FAM :** Et cette coexistence l'envisagez-vous dans le secteur du handicap ?



# e LANNELONGUE

gogne - Franche-Comté



Certains opérateurs privés qui voudraient agir au niveau du handicap se heurtent à un blocage idéologique. Quelle est votre position ?

**CL :** Je pense que sur le handicap il y a beaucoup de choses à faire pour essayer de dynamiser les structures, de les organiser, de les regrouper avec une vision beaucoup plus ouverte des parcours, de l'orientation, de l'accompagnement et de l'accès aux soins. Je pense aussi qu'il y a un rôle très important du secteur privé à développer dans des structures qui permettraient d'offrir un meilleur accès au soin pour les personnes handicapées.

## La vision de l'ARS sur la réforme de la tarification

**FAM :** Parallèlement, à la réforme territoriale, le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit des avancées fortement soutenue par le SYNERPA

- Un passage progressif des EHPAD au CPOM, via une programmation conjointe ARS / Conseils Départementaux.
  - Une tarification à la ressource sur le soin
  - La simplification de la procédure budgétaire par la mise en place des EPRD
- Comment envisagez-vous cette évolution ?

**CL :** La tarification est un vrai domaine d'innovation de la région. La Bourgogne a d'ailleurs été précurseur en la matière. Des CPOM régionaux ont déjà été signés avec certains acteurs investis dans le domaine de l'action sociale. C'était pour nous une manière de faire évoluer l'offre médico-sociale en surmontant les cloisonnements. "**Le CPOM est un outil gagnant-gagnant pour tout le monde.**" Gagnant pour l'organisme car c'est une manière d'évoluer, de mettre en œuvre une stratégie globale. Gagnant pour nous car c'est une manière de mettre l'argent là où on a des besoins les plus criants.

Il y a la place, notamment vis-à-vis de votre secteur, pour une discussion qui ne reviendrait pas

simplement à dire qu'une tarification à l'activité aboutit à tel ou tel résultat économique, il y a aussi la participation d'une entité privée à ce que l'on peut appeler des missions d'intérêt général ou à des évolutions sur lesquelles on est parties prenantes les uns et les autres.

La logique de contractualisation pluriannuelle permettra de renforcer le dialogue public-privé et d'aboutir à de meilleures solutions/réponses aux besoins de la population locale.

Le développement du secteur privé commercial dans le champ du handicap pourrait typiquement se discuter dans le périmètre d'un CPOM.



## Les 10 projets structurants

- **Le Pacte Territoire Santé** correspond au renforcement de tout ce qui est soins de proximité/ soins primaires selon l'OMS.
- **Le Plan triennal pour l'efficacité et la performance du système :** plan qui vise à faire évoluer l'hôpital en profondeur et de le positionner en tant qu'organisation pour développer des Prises en Charge ambulatoires mais aussi en tant qu'un élément du parcours des patients pour mieux travailler avec le médico-social, la médecine de ville ...
- **Le Développement des coopérations hospitalières** à travers la création de coopérations hospitalières de territoires
- **Les Parcours en santé :** 8 parcours de pathologies : cancer, personnes en situation de précarité, personnes présentant une maladie neurologique (neuro-vasculaire), personnes présentant une maladie cardio-vasculaire, personnes âgées, personnes en situation de handicap psychique, personnes présentant un diabète.
- **Le plan régional santé environnement**
- **Le Schéma régional des ressources humaines en santé et médico-social :** écriture du schéma débuté pour la Bourgogne et sera généralisée pour l'ensemble de la région ce qui permettra d'avoir une vision du développement des RH dans le monde de la santé et du médico-social dans les 10 ans à venir.
- **La E santé :** TSN....
- **Le Contrat local de santé :** Point majeur pour nous dans la conception de la nouvelle agence
- **Le rapport Piveteau et plan autisme**
- **Le CPOM :** la cadre d'action sera fixé par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui lie l'ARS au Ministère.



***Spécialiste en solutions de transfert de personnes sur rails & mobiles***

Nous vous accompagnons depuis plus de 25 ans dans tous vos projets d'équipement.

Nous aidons vos personnels soignants à disposer d'un maximum de temps pour les soins des résidents tout en respectant la prévention des risques liés aux TMS.

*Rencontrez-nous sur le Stand GULDMANN au prochain CONGRES SYNERPA 2016.*



# Guldmann™

| Time to care |

# Interview

## Jean-Marc VENARD

Délégué régional du SYNERPA

*La fusion des ARS de Basse et de Haute-Normandie au sein de la nouvelle région Normandie se prépare depuis le mois d'avril dernier, avec la nomination de Monique RICOMES, Directrice Générale de l'ARS Basse-Normandie, au poste de préfiguratrice.*

*Jean-Marc VENARD, Délégué régional du SYNERPA a pu, dans le cadre de son mandat à la Conférence Régionale de Santé (CRSA) et de l'autonomie de Haute-Normandie, participer aux préparatifs de la fusion. Il a accepté de nous en dire plus.*



### Comment s'organise la fusion des ARS en Normandie ?

La nouvelle organisation ne sera ni celle de la Basse, ni celle de la Haute-Normandie mais une organisation nouvelle, avec des axes forts et notamment une direction de l'autonomie avec des pôles métiers dédiés.

Les réunions principales auront lieu au siège de l'ARS, donc à Caen. Par contre, des réunions liées aux territoires ou transversales pourront se tenir dans les délégations territoriales.

La préfiguratrice communiquera lorsque l'ensemble de l'organisation sera réalisé, mais il n'y a pas de date à ce jour. La majeure partie des sujets sont traités avec une bonne volonté et un bon état d'esprit par les personnels.

### Quelles sont les principales problématiques à régler ?

L'objectif est d'avoir une vision et un pilotage régional avec des enjeux transversaux confiés à des services ou directions d'appui et de performance, de la stratégie (pour articuler et coordonner les orientations), de la santé publique, de l'organisation soins, du contrôle, de la démocratie sanitaire, et de la proximité pour les différents territoires de santé avec 5 délégations territoriales (une par département).

### A votre sens, quels sont les impacts prévisibles pour les acteurs de terrain ?

Je pense qu'il n'y aura aucun impact au quotidien pour les EHPAD car les interlocuteurs locaux (inspecteurs, tarificateurs) resteront dans les délégations territoriales.

### Quelle est la place des fédérations d'établissements et de services dans ces discussions ?

Les fédérations n'ont pas été associées. M. de Saint Quentin (DGARS de Haute Normandie) a communiqué sur ces projets lors de la dernière CRSA, Mme LE FRECHE, la préfiguratrice de la future direction de l'autonomie, lors des commissions médico-sociales. Mme RICOMES ne nous a pas contactés pour le moment.



Société Parisienne Immobilière et Commerciale (S.A.S)

**S.P.I.C. et ALBERT** Depuis 1925

[www.spic-albert.com](http://www.spic-albert.com)

**VOUS RECHERCHEZ OU  
VOUS CEDEZ UN ETABLISSEMENT  
VOUS SOUHAITEZ LE FAIRE EXPERTISER**

*Le cabinet S.P.I.C. et ALBERT est, depuis de nombreuses années,  
l'intermédiaire spécialisé dans les transactions de :*

**MAISONS DE RETRAITE  
CENTRES DE CONVALESCENCE  
CLINIQUES MEDICALES**

*Nous nous occupons d'expertises ainsi que de cessions de lits,  
de fonds de commerce et d'immobilier  
depuis leur estimation jusqu'à la signature  
de l'acte de vente*

*L'expérience et la confidentialité  
sont la garantie de votre satisfaction*

EXPERT  
FNAIM  
MANDATAIRE  
CMI

VENTES  
CONSEILS  
EXPERTISES

55, Boulevard de Sébastopol 75001 Paris  
Tél : 01 42 33 62 67  
Fax : 01 42 33 22 96

[www.spic-albert.com](http://www.spic-albert.com)

Location-Entretien d'articles textiles et d'hygiène



Dix Lits  
**80 ANS**  
De JN1  
et toujours  
la SANTÉ



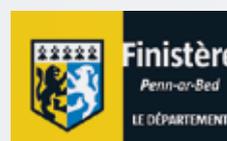
Présence nationale  
Des prestations sur mesure  
Anett vous accompagne au quotidien



Tel : 05 49 68 38 43  
[assistdcm@anett.fr](mailto:assistdcm@anett.fr)

[www.anett.fr](http://www.anett.fr)

**anett**



# Les départements axés sur les solidarités

*Malgré les premières annonces de suppression à l'horizon 2020, la loi NOTRe confirme l'importance du département en matière de solidarités, en particulier en milieu rural.*

## Le maintien des départements

Le 26 février 1790, la France est divisée en 83 départements, l'idée étant alors que les administrations territoriales, de dimension et de population relativement réduites, ne puissent pas entraver le pouvoir central. Dix ans plus tard, Napoléon crée les préfets. Puis la loi du 10 août 1871 organise l'élection au suffrage universel du conseil général.

En 2008 – 2009, les débats se canalisent alors sur la suppression des départements destinée à éviter les doublons et à alléger le mille-feuille territorial. Ils se traduisent dans la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui crée un nouveau statut d' élu local devant à terme remplacer les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Mais la résistance des départements s'est organisée et ce nouveau statut sera supprimé par les gouvernements suivants, dans une volonté affirmée de maintien de l'échelon départemental.

Certaines dispositions de la loi du 16 décembre 2010 sont néanmoins toujours applicables, comme les possibilités de fusions de départements (Savoie et Haute-Savoie ; Haut-Rhin, Bas-Rhin et région Alsace ; Ardèche et Drôme) qui nécessitent toutefois l'accord de toutes les assemblées concernées et de la population consultée par référendum.

## Des compétences axées sur les solidarités sociales et territoriales

Maintenus, mais avec des compétences nettement réduites par la loi NOTRe, les départements conservent surtout la gestion des trois Allocations individuelles de solidarité (AIS) : APA, RSA, PCH, la politique départementale d'organisation sociale et médico-sociale visant l'organisation des établissements et services en direction des personnes âgées et la participation au financement des établissements d'accueil pour personnes âgées. Sauf dans l'hypothèse d'une délégation de compétences vers la métropole (voir plus loin).

Pour rappel, le projet de loi « Adaptation de la Société au Vieillessement » prévoit que les services à la personne « agréés » basculent dans le champ de l'autorisation, et de facto, sous la tutelle des Départements.

### Compétences des départements

- Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement
- Missions confiées au service public départemental d'action sociale
- Adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion
- Aide aux jeunes en difficulté
- Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu
- **Personnes âgées et action sociale**
- Tourisme culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport
- Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges
- Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental

« AIDEZ-LA A GARDER SON BIEN-ÊTRE À L'ESPRIT »

## WELLNESS & CARE

1<sup>ER</sup> ACTEUR EUROPÉEN DES  
THÉRAPIES NON-MÉDICAMENTEUSES



Entièrement dédié aux thérapies non-médicamenteuses, Wellness & care crée, conçoit et réalise des lieux de vies favorisant la prise en charge et l'autonomie de vos résidents.

Architecture et décoration, mobiliers et agencements, accessoires éducatifs et sensoriels, tout est mis en oeuvre pour gérer les troubles du comportement et permettre à chacun d'évoluer selon son rythme.



NICOLE, 7 ANS EN 1937

WELLNESS & CARE



L'ensemblier des  
environnements spécifiques

[www.wellness-and-care.com](http://www.wellness-and-care.com)

4 rue Domat  
75005 Paris  
T. +33 1 80 05 85 85  
F. +33 8 97 10 82 08  
[contact@wellness-and-care.com](mailto:contact@wellness-and-care.com)

Une marque de



La négociation des délégations de compétence avec les représentants des métropoles étant toujours en cours, plusieurs représentants de départements nous ont confirmé ne pas être en mesure de détailler précisément les impacts de la réforme territoriale pour leurs services et leurs actions.

### Les départements concernés par les délégations de compétence vers les métropoles

Metropole	Président	Département	Président
Métropole Européenne de Lille	Damien Castelain (sans étiquette)	Nord	Jean-René Lecerf (LR)
Bordeaux Métropole	Alain Juppé (LR)	Gironde	Jean - Luc Gleize (PS)
Toulouse Métropole	Jean-Luc Moudenc (LR)	Haute - Garonne	Georges Méric (PS)
Nantes Métropole	Johanna Rolland (PS)	Loire Atlantique	Philippe Grosvalet (PS)
Métropole Nice Côte d'Azur	Christian Estrosi (LR)	Alpes Maritimes	Éric Ciotti (LR)
Métropole Rouen Normandie	Frédéric Sanchez (PS)	Seine - Maritime	Pascal Martin (UDI)
Strasbourg Eurométropole	Robert Herrmann (PS)	Bas - Rhin	Frédéric Bierry (LR)
Grenoble-Alpes Métropole	Christophe Ferrari (PS)	Isère	Jean-Pierre Barbier (LR)
Montpellier Méditerranée Métropole	Philippe Saurel (PS)	Hérault	Kléber Mesquida (PS)
Rennes Métropole	Emmanuel Couet (PS)	Ille et Vilaine	Jean-Luc Chenut (PS)
Brest Métropole	François Cuillandre (PS)	Finistère	Nathalie Sarrabezoles (PS)
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Jean-Claude Gaudin (LR)	Bouches du Rhône	Martine Vassal (LR)

**jobautonomie**  
Le réseau des professionnels du Grand Âge

**RECRUTEURS,  
découvrez les solutions professionnelles  
du 1<sup>er</sup> réseau social spécialisé  
dans les métiers du Grand Âge.**

*Aide à l'autonomie, Grand âge, Handicap...  
Des dizaines de métiers, des milliers de candidats,  
toute l'actualité du secteur  
[www.jobautonomie.com](http://www.jobautonomie.com)*

jobautonomie.com  
est le partenaire emploi du **SYNERPA**



OFFRE  
ADHÉRENT

*Les intercommunalités et notamment les métropoles créées en 2010, sont consacrées par la loi NOTRe comme les moteurs de la croissance et de l'attractivité. Elles gagnent de très larges compétences notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.*

# Le renfo de l'inte

## La naissance des métropoles

La loi du 16 décembre 2010 consacre l'intercommunalité en imposant sa généralisation par le rattachement des dernières communes isolées. Il s'agit d'améliorer les collaborations entre les intercommunalités et les collectivités territoriales et de rationaliser les mutualisations des compétences et des moyens. Le texte prévoit par ailleurs la création d'une nouvelle structure pour les zones urbaines atteignant 500 000 habitants, la "métropole".

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles décide d'une part, la création des métropoles de Paris et d'Aix-Marseille, chacune ayant une organisation spécifique, et d'autre part, la consolidation des métropoles de la loi de 2010, complétant leur statut par plus d'intégration. Début 2015, dix métropoles s'ajoutent à celle de Nice créée précédemment : Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

La loi a créé également la métropole du Grand Lyon avec un statut particulier



Metropole	Siège	Date de création	Nombre de communes	Population	Superficie	Président
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice	31/12/2011	49	537 769	1 465,8 km <sup>2</sup>	Christian Estrosi
Métropole Européenne de Lille	Lille	01/01/2015	85	1 119 877	611,45 km <sup>2</sup>	Damien Castelain
Bordeaux Métropole	Bordeaux	01/01/2015	28	737 492	579,27 km <sup>2</sup>	Alain Juppé
Toulouse Métropole	Toulouse	01/01/2015	37	725 091	465,96 km <sup>2</sup>	Jean-Luc Moudenc
Nantes Métropole	Nantes	01/01/2015	24	602 923	523,36 km <sup>2</sup>	Johanna Rolland
Métropole du Grand Lyon	Lyon	01/01/2015	59	324 637	533,7 km <sup>2</sup>	Gérard Collomb
Métropole Rouen Normandie	Rouen	01/01/2015	70	486 519	663,80 km <sup>2</sup>	Frédéric Sanchez
Strasbourg Eurométropole	Strasbourg	01/01/2015	28	473 187	315,93 km <sup>2</sup>	Robert Herrmann
Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble	01/01/2015	49	439 974	541,17 km <sup>2</sup>	Christophe Ferrari
Montpellier Méditerranée Métropole	Montpellier	01/01/2015	31	434 101	434,21 km <sup>2</sup>	Philippe Saurel
Rennes Métropole	Rennes	01/01/2015	43	420 707	704,94 km <sup>2</sup>	Emmanuel Couet
Brest Métropole	Brest	01/01/2015	8	206 719	218,37 km <sup>2</sup>	François Cuillandre
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Marseille	01/01/2016	92	1 841 459	3 148 km <sup>2</sup>	Jean-Claude Gaudin
Métropole du Grand Paris	Paris	01/01/2016	131	7 021 890	814 km <sup>2</sup>	

# rcement rcommunalité

## Des compétences renforcées sur leur territoire

Ces métropoles de droit commun exercent des compétences, en lieu et place des communes membres, dans plusieurs domaines : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie.

Elles peuvent se voir confier un certain nombre d'interventions relevant de l'Etat, de la région, et du département, d'où un risque de conflit de compétences potentiel entre métropoles et régions. A noter en ce qui concerne la délégation des compétences des départements, et en particulier sociale, la métropole a la possibilité d'imposer ses choix : à défaut de convention entre le département et la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur au moins trois des groupes de compétences (hors la gestion des routes), la totalité de ceux-ci, à l'exception des collèges, sont transférés de plein droit à la métropole.

### Les métropoles s'organisent autour de plusieurs instances :

- le conseil de la métropole qui élit en son sein un président ;
- la conférence métropolitaine, instance de coordination entre la métropole et les communes membres qui réunit les maires de ces communes et qui est présidée par le président du conseil de la métropole ;
- le conseil de développement qui réunit tous les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques ou associatifs de la métropole.

### Les compétences des métropoles

Domaine de compétences	Exemples d'interventions
Développement et aménagement économique, social et culturel	Création, aménagement et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Actions de développement économique Promotion du tourisme
Aménagement de l'espace métropolitain	Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, organisation de la mobilité, création et entretien de voirie
Politique locale de l'habitat	Programme local de l'habitat, politique du logement, amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Politique de la ville	Dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
Gestion des services d'intérêt collectif	Assainissement et eau Service d'incendie et de secours
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie	Gestion des déchets ménagers et assimilés Lutte contre la pollution de l'air Contribution à la transition énergétique

### Les possibles délégations de compétences vers les métropoles

Echelon	Compétences
<b>Etat</b>	Propriété et gestion des grands équipements, logement étudiant, foyers de jeunes travailleurs
<b>Région</b>	Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des lycées Compétences en matière de développement économique
<b>Département</b>	Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement Missions confiées au service public départemental d'action sociale Adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion Aide aux jeunes en difficulté Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu <b>Personnes âgées et action sociale</b> Tourisme culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental <b>À défaut de convention entre le département et la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur au moins trois des groupes de compétences (hors la gestion des routes), la totalité de ceux-ci, à l'exception des collèges, sont transférés de plein droit à la métropole</b>



1001 chemin des Creissauds BP542  
13681 AUBAGNE cedex  
+33 (0)4 91 88 67 32  
contact@luann.fr

LuAnn International  
Aménagement d'espaces collectifs

20 ans d'expérience  
dans l'aménagement  
mobilier et décoration  
de résidences retraite.

*tahanea*  
tahanea.com - bien être sénior

Confort et bien-être  
au quotidien pour nos séniors.

Rendez-vous sur notre e-boutique  
[www.tahanea.com](http://www.tahanea.com)

-  Bien-être & confort
-  Vie quotidienne
-  Arts de la table
-  Epicerie fine
-  Mobilier et décoration

# Retour d'expérience d'une collectivité territoriale unique en France : la Métropole Grand Lyon

*Première métropole issue de la loi MAPAM et installée en France, la Métropole de Lyon est née le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la fusion sur le territoire communautaire, des compétences de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône, et regroupe aujourd'hui 59 communes. Véritable innovation institutionnelle, la Métropole Grand Lyon est de ce fait très observée.*

## Une Métropole sociale et solidaire

*Comment appréhendez-vous l'exercice de la compétence sociale précédemment exercé par le Conseil Départemental ?*

Avec la loi MAPAM, le législateur a mis l'accent sur les questions majeures qui interpellent aujourd'hui l'action publique et notamment, comment la rendre encore plus efficace au moment même où les financements connaissent de fortes tensions ? C'est donc dans cette volonté de simplifier les organisations pour être plus proche des usagers, d'innover pour amplifier la croissance de l'agglomération, de renforcer la solidarité sur les territoires en créant des formes d'action publique plus coopératives, que la Métropole de Lyon s'est construite : elle nourrit l'ambition d'être une collectivité plus lisible, proche, économe, efficace, équitable et équilibrée, au service de ses administrés.

Dotée des compétences sociales transmises par le Département du Rhône, la Métropole a tenu à assurer dès début 2015 une continuité de service pour les bénéficiaires de prestations sociales. Ainsi,

forte d'équipes composées pour une part importante d'agents du Département, elle s'est engagée dans l'exercice de la compétence sociale avec une expertise déjà solide sur ce champ, au plus près des usagers, au travers de l'action des Maisons du Rhône.

## Priorités pour agir au plus près des besoins des personnes âgées

*Concernant le secteur personnes âgées (établissement, domicile) quelles sont vos priorités d'action ?*

Face aux mutations sociodémographiques qui s'annoncent, notamment une augmentation de 30% de sa population de + de 60 ans d'ici 2040, la Métropole a depuis, organisé son action en prenant en compte le souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible à domicile. Elle doit donc répondre à leur exigence accrue d'un projet de vie adapté à leurs besoins en favorisant leur autonomie, dans un contexte où la cellule familiale, transformée, est moins en mesure de soutenir le vieillissement de ses aînés.





**Sur le champ du domicile, deux axes fondamentaux sont privilégiés : la prévention (au travers de la lutte contre l'isolement) et la qualité (au travers d'une offre de service adaptée aux besoins des aînés).** Ainsi, sur le territoire métropolitain, quelques 15 500 personnes âgées en perte d'autonomie bénéficient de l'APA à domicile, ou d'aides relatives à l'aménagement de leur logement, avec le soutien des 190 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qualifiés du territoire (SAAD), dont 116 entreprises à but lucratif, 60 associations, 13 CCAS et 1 groupement de coopération sociale et médico-sociale.

Au-delà du versement des prestations permettant le maintien de la personne âgée dans son environnement, la Métropole développe un partenariat de proximité avec les différents services d'aide et d'accompagnement à domicile : des visites au sein même des structures ont été mises en place, elles permettent une meilleure connaissance mutuelle et favorisent un partenariat s'appuyant sur nos états des lieux respectifs. Ce secteur est ainsi fortement accompagné par la Métropole, qui contribue à le moderniser et le professionnaliser avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au travers de formations auprès du personnel des SAAD ou encore en activant le dispositif local accompagnement en faveur de structures en difficulté de gestion.

Par ailleurs, la loi d'Adaptation de la Société au vieillissement sera le fil conducteur de la mise en place de la politique personnes âgées de la collectivité, dans la mesure où elle confirme les orientations en matière de maintien à domicile.

Toutefois, lorsque celui-ci n'est plus possible, la Métropole doit veiller à garantir un accueil de qualité des personnes âgées dépendantes dans des structures adaptées à leurs besoins. Le territoire métropolitain compte aujourd'hui 187 établissements dont 104 EHPAD, ce qui permet d'accueillir les résidents sur quelques 12 900 lits, dont 7 850 sont habilités à l'aide sociale. La Métropole, qui veille à garantir l'accessibilité en établissement au plus grand nombre, a le souci de la maîtrise de la progression des tarifs hébergement des EHPAD.

**Parmi ses actions prioritaires vis-à-vis des établissements, la collectivité a souhaité mettre l'accent sur le renforcement, la transformation ou l'adaptation de l'offre de places en établissements, en autorisant** des créations et extensions d'établissements en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), après analyse et appréciation des besoins des structures. Cette réflexion

conjointe aura permis en 2015 et d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, la création de plus de 200 nouvelles places dans des typologies d'accueil diversifiées : accueil de jour (8), hébergement temporaire (10), hébergement permanent en logement-foyer (34) ou en EHPAD (158). En complément, l'octroi d'extensions non importantes de places se traduira d'ici fin 2017 par une nouvelle progression du nombre de lits sur le territoire de la Métropole. Cette action sera prochainement prolongée par le lancement d'un appel à projet pour création d'un EHPAD.

Enfin, la Métropole a pour objectif de décliner ses priorités au travers d'un schéma métropolitain des solidarités qui définira les priorités de l'exécutif sur la politique personnes âgées. Ce schéma affirmera la nécessité de croiser différentes politiques, par exemple, vieillissement et habitat, vieillissement et prévention santé, vieillissement et insertion.

## Habitat et vieillesse, des axes de réflexion majeurs

*Quelles sont les nouvelles synergies créées entre les services de la Métropole et le secteur personnes âgées ?*

C'est ainsi que la Métropole élargit sa vision stratégique : en mixant ses compétences, elle ouvre donc le champ des possibles et se crée des marges de manœuvres nouvelles pour une action publique plus performante. Dotée également d'une forte culture de recherche et développement, elle est en cours de réflexion sur les futures formes d'habitat intermédiaire, individuels ou partagés, qui feront les résidences de demain. Concilier habitat et vieillesse est un enjeu majeur pour la collectivité, qui souhaite inscrire son action dans l'accompagnement de projets innovants, dans le respect d'un cadre sécurisé pour les personnes âgées. Les prochaines années verront donc probablement naître des réflexions nouvelles, des offres intermédiaires, accompagnées par une Métropole qui se veut exemplaire sur le sujet.

En matière d'urbanisme, les synergies sont adaptées aux besoins des établissements qui doivent concilier qualité de prise en charge et efficacité de leur équipement. Ainsi, une structure qui conduit aujourd'hui un projet de rénovation ou de réhabilitation, peut s'adjoindre les conseils en ingénierie de la Métropole et rencontrer des architectes, des ingénieurs, des experts en déve-

### A retenir

Budget de la politique du vieillissement de la Métropole de Lyon : 130.6 M€, dont 54.5 M€ consacrés au domicile et 76.1 M€ aux établissements

loppement durable, pour être accompagnée dans sa démarche. Plusieurs établissements ont déjà bénéficié depuis début 2015 d'un échange personnalisé, ayant permis d'optimiser leur projet. La force de la Métropole réside dans le fait de pouvoir proposer aux structures un accompagnement global sur des sujets vastes comme la voirie, la gestion des déchets, l'optimisation des surfaces, des dépenses énergétiques, des accès, des espaces verts, etc.

**D'autres synergies en marche avec la prévention santé, la culture, l'insertion et emploi, la Ville intelligente et politique numérique,...**

Sur ces champs, les croisements entre ces politiques permettront de répondre mieux aux besoins des personnes âgées et de leur famille, d'améliorer l'inclusion sociale, de lutter contre l'isolement, de mieux prévenir la dépendance, mais aussi de faciliter les démarches des usagers.

## Fluidifier le dispositif d'aide sociale

*Y a-t-il des modifications de la gestion de l'aide sociale par la Métropole ?*

*Le conseil métropolitain a notamment par délibération du 29 juin 2015 validé différents modèles de conventions.*

*Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?*

L'habilitation à l'aide sociale permet la prise en charge financière totale ou partielle par la Métropole des frais d'hébergement des résidents, sous conditions de ressources, et donne compétence réglementaire à la Métropole pour la fixation du tarif hébergement des établissements habilités. Grâce à ce dispositif, elle veille à l'équilibre du parc en places habilitées, permettant de prendre en charge les personnes âgées les plus démunies et d'assurer l'accessibilité au plus grand nombre à l'offre en établissements.

La Métropole a souhaité signer une nouvelle convention d'habilitation à l'aide sociale avec chaque établissement habilité, afin de renforcer le lien juridique unissant aujourd'hui la collectivité à ces établissements et de garantir la fiabilité juridique du dispositif. Ces conventions, actuellement en cours de signature, sont déclinées en plusieurs modèles par type d'établissements (EHPAD, structures hospitalières ou logements-foyers).

Par ailleurs, la Métropole est engagée dans l'optimisation du dispositif d'aide sociale, forte d'un diagnostic partagé avec les établissements. La collectivité a identifié, face à la réalité d'un dispositif complexe nécessitant une instruction des demandes qui s'avère souvent longue pour les établissements, des marges de progression, pour faciliter la tâche administrative et fluidifier les échanges avec les structures : il s'agit donc bien en terme d'un objectif gagnant-gagnant.

*Le projet de loi d'Adaptation de la Société au Vieillesse prévoit un régime unique d'autorisation renouvelée. A compter de la publication de la loi, les services à domicile, relevant actuellement du régime de l'agrément passeront automatiquement sous le régime de l'autorisation renouvelée. Par dérogation à la procédure d'appel à projet, les services à domicile souhaitant s'implanter sur votre territoire devront formuler une demande d'autorisation auprès de vos services.*

*Comment appréhendez-vous la gestion de ces demandes ? Et comment envisagez-vous l'évolution de l'offre des services à domicile, sur votre territoire, dans les prochaines années ?*

Cet axe fondamental de la loi permettra de développer un travail de collaboration avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Le mode de gestion des demandes est en cours de réflexion, dans l'attente des décrets d'application.

En ce qui concerne l'offre de service, la Métropole effectue actuellement un état des lieux des structures existantes au travers d'une cartographie, qui sera mise en miroir avec l'analyse des besoins qui ont été préalablement repérés. L'objectif de cette démarche est de favoriser une équité dans l'accès à la prise en charge des usagers, d'éviter de ce fait les zones blanches ou encore une forte centralisation de structures spécialisées dans le même type de pathologie sur un même territoire.



**Claire LE FRANC**

Vice - présidente

Personnes âgées

Personnes en situation de handicap

2<sup>ème</sup>  
semestre  
2015

# Le Tour de France du SYNERPA en images



**D**e juin à novembre, le SYNERPA a terminé sa tournée annuelle des régions avec l'organisation de réunions en Basse-Normandie, en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Poitou-Charentes Limousin, en Alsace-Lorraine, en Corse, en Bourgogne Franche-Comté et en Auvergne.

Toujours marquées par une participation importante des adhérents, ces journées furent une nouvelle fois l'occasion pour les directeurs et les partenaires d'échanger avec Jean-Alain Margarit et Florence Arnaiz-Maumé sur les principales actualités du secteur (projet de loi ASV, réforme de la tarification, revalorisation « hébergement », réforme de la formation professionnelle...) en compagnie de leurs partenaires institutionnels locaux (ARS, Conseils départementaux...).

Après le déjeuner, d'autres thèmes tels que la santé, l'expérimentation PAERPA, la santé bucco-dentaire, la gérontopsychiatrie, le nouveau dispositif HAPA ou encore l'innovation avaient été proposés par les représentants locaux.

Nous remercions l'ensemble des adhérents participants qui ont permis de faire de ces journées de réelles réussites et tous nos partenaires pour leur soutien dans la tenue de ces moments incontournables de la vie syndicale locale !

Rendez-vous donc en 2016 pour de nouvelles réunions régionales toujours aussi réussies !



Guldmann





AUVERGNE



ALSACE  
LORRAINE



BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE



BASSE  
NORMANDIE



LANGUEDOC  
ROUSSILLON



PACA



# Une restauration traditionnelle et authentique pour le bien-être des personnes âgées

Travaillant depuis une dizaine d'années avec la société de restauration Sherpas, Serge Daninos, président et fondateur du Groupe SSD La Coupole, est un client convaincu. Présentation des points forts de cette entreprise.



« Nous partageons les mêmes valeurs et la même philosophie ». C'est en ces termes que Serge Daninos parle de la société de restauration Sherpas.

Avec une expérience de plus de 25 ans en tant que directeur et gestionnaire de maisons de retraite, Serge Daninos a créé le Groupe SSD La Coupole. Sa mission : y instaurer des valeurs fortes qui s'inscrivent dans le respect de la personne, autonome ou dépendante, tout en poursuivant un objectif de bien-être, de ré-autonomisation et de rééducation afin que la vie en établissement ou le retour au domicile soit aussi naturels et paisibles que possible.

Ces valeurs sont partagées par Sherpas, et c'est ce qui a notamment plu à Serge Daninos : « Il y a une dizaine d'année, j'ai créé trois structures dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Pour y gérer la restauration, je cherchais à l'époque une société qui permette aux résidents de poursuivre leur vie comme au domicile, et donc de pouvoir se restaurer de façon traditionnelle ». Sherpas s'est donc démarqué en proposant une cuisine authentique, et adaptée aux besoins des résidents, à leurs régimes, leurs allergies...

## Une nouvelle aventure

L'été dernier, lorsque le Groupe SSD La Coupole a fait l'acquisition de l'EHPAD Les Amaryllis situé à Istres, c'est tout naturellement que Serge Daninos a

pensé aux équipes Sherpas.

La résidence, qui dispose d'une capacité d'accueil de 82 lits, dont 2 lits pour de l'accueil temporaire et d'une unité protégée Alzheimer de 19 lits, voit donc sa restauration gérée par Sherpas à partir de novembre 2015. « Nous avons l'ambition de mettre en place une restauration de qualité, pour que les résidents se sentent comme au restaurant. Le Chef par exemple, doit porter une toque quand il fait le service en salle. Les menus sont également variés et saisonniers ». Circuits courts, producteurs locaux, fournisseurs de proximité... font en effet partie des marqueurs forts de l'offre Sherpas.

## Une offre conçue pour le bien-être des personnes âgées

Pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, Sherpas a conçu une offre autour de cinq piliers : une cuisine authentique, l'art de la table, l'ambiance, des attentions particulières à l'égard des convives et une réponse aux enjeux de la dépendance. « En échangeant avec nos clients, nous nous sommes aperçus que, très souvent, après le potage du soir, les résidents ne mangeaient pas le plat principal et passaient directement au laitage et au dessert. La soupe donne une sensation de satiété mais, sur le plan nutritionnel, c'est insuffisant. Nous avons donc décidé de créer des potages d'Antan, qui sont des plats à part entière et dont l'apport nutritionnel et de 500 à 600 kcal par assiette », explique Pierre Pérez, conseiller culinaire chez Sherpas. Les

textures modifiées élaborées à partir du menu du jour contribuent également au respect et au bien-être des personnes âgées. « Les équipes Sherpas tissent de vrais liens avec les résidents, grâce notamment à leurs animations très nombreuses », ajoute Serge Daninos. Rompre la monotonie en améliorant la qualité de vie : tels sont les principes qui ont en effet guidé l'élaboration de l'offre. L'accent est donc mis sur les animations avec un programme incluant plusieurs fois par an des représentations avec des magiciens, musiciens, danseuses, conteurs... Et parce que l'appétit passe aussi par le regard et le service, une attention particulière est portée sur la vaisselle et la présentation des plats.

« Pour résumer, je dirai que Sherpas a des équipes qui sont très à l'écoute, capable de s'adapter à nos besoins et à ceux de nos résidents. Ce sont des professionnels qui suivent les réglementations en matière d'hygiène et sont capables de nous apporter une variété de recettes et de menus, et de cuisiner des plats qui ont du goût ! » conclut Serge Daninos.

## Contact :

Jérôme Perrier  
Directeur des ventes Sherpas  
[sherpas@sherpas-restauration.fr](mailto:sherpas@sherpas-restauration.fr)

**SHERPAS**  
Saveurs authentiques





Rennes  
Nantes  
Bordeaux  
Lille  
Orléans  
Lyon  
Paris  
Metz  
Rouen  
Toulouse  
Marseille  
Corte  
Dijon

# Tour de France

## SYNERPA TOUR 2016

SYNERPA  
TOUR  
2016

## Top départ !

En 2015, exit les 22 régions, les intercommunalités anciennes générations et bonjour les 13 grandes régions, les métropoles, les partages de compétences entre départements et métropoles : au 1<sup>er</sup> janvier 2016 c'est une toute nouvelle carte de France qui fera son entrée dans le paysage !

En présence de **Jean-Alain Margarit**, Président et de **Florence Arnaiz-Maumé**, Déléguée générale, des Présidents des nouvelles Agences Régionales de Santé, Présidents des Conseils généraux, d'experts, des entreprises partenaires et de tous les acteurs du grand âge.

Quelles seront les conséquences et les impacts directs de cette réforme sur votre activité ?  
Comment redéfinir sa stratégie sur les territoires ?  
Pour le savoir le SYNERPA vous donne rendez-vous en 2016 avec les 13 dates incontournables de vos nouvelles réunions régionales !

1 mars	Rennes (Bretagne)	10 mai	Paris (IDF)
15 mars	Nantes (Pays-de-la-Loire)	14 juin	Metz (ACAL)
8 avril	Bordeaux (Aquitaine)	30 juin	Rouen (Normandie)
19 avril	Lille (Nord-Picardie)	15 septembre	Toulouse (LRMP)
26 avril	Orléans (Centre)	23 septembre	Marseille (PACA)
29 avril	Lyon (ARA)	7 octobre	Corte (Corse)
		8 novembre	Dijon (Bourgogne-FC)



Contact Presse SYNERPA  
Karine MOHAMEDI  
mohamedi@synerpa.fr  
Tel : 01.40.47.75.20

# CESEGH

Centre d'Etudes Supérieures en  
Economie et Gestion Hospitalière

La référence en formation pour  
la gestion hospitalière

## DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES POUR UNE GESTION HOSPITALIÈRE MODERNE ET PERFORMANTE

NOUVEAU



**Executive MBA Innovations et management  
stratégique des organisations de santé**

NIVEAU 1

1

**Master Management stratégique  
des organisations de santé**  
Parcours sanitaire  
Parcours médico-social

2

**D.U. Qualité et gestion des risques  
en établissements sanitaires et médico-sociaux**

3

**D.U. Management infirmier**

4

**D.U. Management en imagerie médicale  
libérale**

NIVEAU 2

5

**Certification professionnelle  
Gestionnaire de SSIAD**

6

**D.U. Droit et santé**

7

**D.U. Management du développement  
durable en santé**

NOUVEAU

8

**D.U. Gestionnaire de parcours en santé**

Avec 25 ans d'expérience, le CESEGH s'est imposé comme la structure de référence en matière de formations diplômantes pour l'ensemble de la profession. Il associe enseignants universitaires et professionnels du secteur sanitaire et médico-social pour répondre aux besoins spécifiques de formation en gestion hospitalière du secteur.

Arche Jacques Cœur  
222, place Ernest Granier  
CS 79025 · 34965 Montpellier cedex 2  
Tél : 04 99 13 60 50 · Fax : 04 99 13 60 54  
Email : [contact@cesegh.fr](mailto:contact@cesegh.fr)

[www.cesegh.fr](http://www.cesegh.fr)

En partenariat avec:

**FHP**  
FÉDÉRATION DE  
L'HOSPITALISATION  
PRIVÉE

  
SYNERPA

Union Nationale  
des Associations & Services  
de Santé  
**unassi**

**c2ds**  
comité  
développement  
durable  
santé



# SYNERPA



**1**<sup>er</sup> Syndicat national des Maisons de retraite, des Résidences Services Seniors et de l'Aide à Domicile privées pour personnes âgées en perte d'autonomie.



## Un projet syndical ambitieux

**Historiquement, 1<sup>er</sup> syndicat national des maisons de retraite privées, le SYNERPA, représente aujourd'hui l'ensemble des professionnels de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement à la personne âgée.**

Avec la récente création de SYNERPA Domicile et de SYNERPA RSS, notre confédération est désormais l'interlocuteur professionnel de référence en matière de parcours de vie et de soins de la personne âgée en risque de fragilité ou en perte d'autonomie.

Du domicile à l'EHPAD, en passant par la Résidence Services Seniors, le SYNERPA œuvre activement à la création d'une filière du «Grand Age» d'avenir...

Il représente actuellement près de 1800 Résidences médicalisées (EHPAD), 100 Résidences Services Seniors et près de 500 Services d'Aide et de Maintien à Domicile. Il fédère également un certain nombre d'entreprises issues de la "Silver économie".

## Le SYNERPA rassemble et informe

Avec une équipe dédiée au service de ses 2400 adhérents, le SYNERPA accompagne au quotidien, les directions d'établissements et d'agences, dans tous les

domaines indispensables au bon fonctionnement de leurs structures en leur apportant analyse juridique, expertise et appui technique sur des sujets tels que la réglementation, la convention collective, les bonnes pratiques ou la formation professionnelle.

Le SYNERPA réunit plusieurs fois par an ses adhérents et les grands acteurs et partenaires du secteur du «Grand âge» lors de ses incontournables rendez-vous annuels :

Grand «Congrès National» en juin, «Grand Zapping» en décembre, et «Tour de France des régions» tout au long de l'année !

## Le SYNERPA représente et promeut

Il a pour premier objectif de représenter les intérêts professionnels de ses membres. Il entretient, à ce titre, un dialogue permanent avec les élus et décideurs publics concernés par son champ d'action (ministères, administrations centrales, conseils départementaux, métropoles, agences régionales de santé) et siège en outre, dans tous les conseils et comités du secteur (CNSA, ANESMS, ANAP, ATIH...).

## Le SYNERPA structure et valorise

Acteur majeur de l'emploi et de la formation professionnelle au sein de la branche de l'Hospitalisation Privée, le SYNERPA dialogue et négocie avec les 5 organisations syndicales représentatives des salariés afin de faire évoluer constamment la Convention Collective Unique (CCU) et son annexe spécifique aux EHPAD.

Egalement ouvert aux entreprises d'aide à domicile à la personne âgée fragile, et



fort de son expertise, il souhaite résolument être à la table des négociations de la convention collective des services à la personne afin de contribuer activement à la structuration du secteur.

## Le SYNERPA communique et sensibilise

Nouveau site, nouvelle application smartphone, nouveau Live vidéo mensuel. Bref, nouvelle façon plus dynamique et conviviale de communiquer avec les acteurs du parcours.

Le SYNERPA, par ses actions et sa relation privilégiée avec les médias, participe activement à la valorisation de ce secteur moderne et innovant, en sensibilisant l'opinion publique sur les bonnes pratiques de ses adhérents et sur le savoir-faire des professionnels.



## Une solution globale pour une prise en charge complète de la peau



Pour la peau des personnes incontinentes :  
**Protection Active de la Peau**  
 Un concept innovant et exclusif,  
 pour le respect de la peau de vos résidents



**MoliForm®**,  
**MoliCare®**  
 Protections anatomiques  
 et changes complets  
 respectueux de la peau.

**Menalind®**  
**Professional**  
 Pour la toilette, le soin  
 et la protection des peaux  
 mûres sollicitées par  
 l'incontinence.

Pour le soin des plaies :  
**HydroTherapy**  
 Une prise en charge simple et innovante  
 de la cicatrisation en EHPAD par une  
 thérapie humide dynamique

HydroTherapy  
 Efficacité. Et Simplicité.



**HydroClean®**,  
**HydroTac®**,  
**HydroTac transparent®**,  
 Un programme de traitement séquentiel  
 des plaies avec seulement 3 pansements.

MoliCare® et MoliForm® sont des dispositifs médicaux de classe I. Fabricant : PAUL HARTMANN AG.  
 HydroClean®, HydroTac® et HydroTac® transparent sont des dispositifs médicaux de classe IIb. Fabricant : PAUL HARTMANN AG. Organisme notifié CE 0123. Ils peuvent être pris en charge sous certaines conditions, consultez les sur : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Lire attentivement les instructions figurant sur les notices et/ou sur les étiquetages.  
 Date de création du document : Mars 2014

Laboratoires PAUL HARTMANN Sarl - 9 route de Sélestat - CHATENOIS  
 67607 SELESTAT Cedex - France  
 Tél. 03 88 82 43 43 Fax : 03 88 82 43 99 - [www.hartmann.fr](http://www.hartmann.fr) - [contact@hartmann.fr](mailto:contact@hartmann.fr)

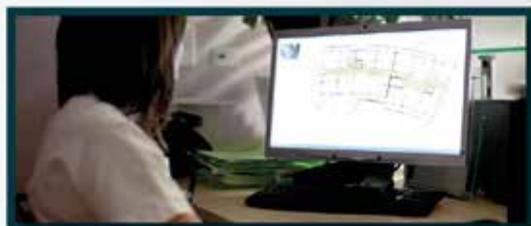


HARTMANN 01042014

Laboratoires PAUL HARTMANN, Partenaire des professionnels de santé  
 Leader dans la prise en charge globale du soin en EHPAD



**DÉTECTION IMMÉDIATE DE LA CHUTE OU LA DÉAMBULATION DE LA PERSONNE GRÂCE À DES CAPTEURS OPTIQUES**



**UNE LEVÉE DE DOUTE VISUELLE ET/OU SONORE**



**UNE ALERTE SUR TOUS TYPES DE SUPPORTS**



- Rendre les chambres normales plus sécurisées (en dehors des unités Alzheimer).
- Augmenter la capacité de l'établissement en nombre de chambres adaptées aux personnes en perte d'autonomie (sans travaux d'agrandissement ou de structure).
- Aider et soulager le surveillant / le personnel dans leurs tâches de contrôle et d'intervention. Pas de déplacement intempestif.



Site V



VAC d  
 un Ehp



VA  
 PR

**C2S - VISUALISATION ET ALERTE DE CHUTE**

316 rue Isaac Newton - 83700 Saint-Raphaël - Tel. : +33 (0)4 83 62 81 00 - Fax : +33 (0)4 98 11 45 70  
[www.videoanalysechute.com](http://www.videoanalysechute.com) - [info@creative2s.fr](mailto:info@creative2s.fr)

## SIEGE NATIONAL

**Président****Jean-Alain MARGARIT**

SYNERPA

164, boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

T 01 40 47 75 20

F 01 40 47 75 21

**Déléguée générale****Florence ARNAIZ-MAUMÉ**

SYNERPA

164, boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

T 01 40 47 75 20

F 01 40 47 75 21



## CONSEILLERS TECHNIQUES REGIONAUX

**CENTRE-OUEST****Antoine FRAYSSE**

7, boulevard Auguste Priou

CS 52420

44 124 Vertou Cedex

06 62 31 38 67

fraysse@synerpa.fr

**GRAND-EST****Caroline CHATELAIN**

164, boulevard du Montparnasse

75014 Paris

01 40 47 75 20

06 62 99 33 47

chatelain@synerpa.fr

**SUD-OUEST****Georges SIMON**

Complexe INDAR Bât. H

Rue François Coly

33290 BLANQUEFORT

06 11 51 67 15

simon@synerpa.fr

**SUD-EST****Laurence BARAY**

Le Grand Prado

20, allées Turcat Méry

13008 Marseille

04 91 03 08 88 / 07 86 08 48 49

baray@synerpa.fr

## DELEGATIONS REGIONALES

### ALSACE

**Délégué Régional  
Titulaire**

**M. LION Alain**

LES FONTAINES DE LUTTERBACH  
32 Rue Paul Cézanne - 68100 MULHOUSE  
alain.lion.67@orange.fr  
03 89 50 14 15

**Adjoint**

**M. JACQUOTTET Olivier**

KORIAN LES TROIS SAPINS  
24 avenue Gubbio - BP 92  
68800 THANN  
o.jacquottet@groupe-korian.com  
03 89 37 43 33

### CHAMPAGNE- ARDENNE

**Déléguée Régionale  
Titulaire**

**Mme CHESNEL Céline**

TIERS TEMPS REIMS  
42 bis rue des Capucins - 51100 REIMS  
cchesnel@domusvi.com  
03 26 04 36 36

**Adjoint**

**M. GUERIN Pascal**

LA SAPINIÈRE  
392, Rue de la MAIRIE - 10130 AUXON  
pascal.guerin@domidep.fr  
03 25 42 11 87

### LORRAINE

**Déléguée Régionale  
Titulaire**

**Mme MOREAUX Geneviève**

KORIAN PLAISANCE  
12 boulevard du 21<sup>ème</sup> RA  
54000 NANCY  
g.moreaux@groupe-korian.com  
06 59 72 66 35

**Adjoint**

**M. MURGIA Saverio**

LA ROCHE AUX CARMES  
9 Rue des Carmes  
BP 10023 - 54400 LONGWY  
direction@larocheauxcarmes.com  
03 82 25 85 67

### AQUITAINE

**Délégué Régional  
Titulaire**

**M. HARDY Hervé**

RESIDALYA  
10 rue Blaise Desgoffe - 75006 PARIS  
hhardy@residalya.com  
01 49 27 20 40

**Adjointe**

**Mme NOGUERO Jocelyne**

DOMUS VI  
172 Avenue du Truc - 33700 MERIGNAC  
jnoguero@domusvi.com  
05 56 34 38 58

### LIMOUSIN POITOU- CHARENTES

**Délégué Régional  
Titulaire**

**M. POMIES Nicolas**

SARL DES SAGES  
Les Boucheleurs - Route de Port Punay  
17340 CHATELAILLON-PLAGE  
nicopomies@aol.com  
05 46 42 72 36

**Adjoint**

**M. BIDOIS Pascal**

LES TAMARIS  
63 Avenue Edmond Grasset  
17440 AYTRE  
pascalbidois@gmail.com  
05 46 45 42 50

### Auvergne

**Délégué Régional  
Titulaire**

**M. HAAS Thierry**

LYON GAMBETTA  
Direction Régionale Rhône Alpes  
348/350 rue André Philip - 69007 LYON  
t.haas@orpea.net  
04 72 72 39 39

**Adjoint**

**M. VAZ Benoît**

LES OLIVIERS - SAS QUIEDOM  
11 avenue de Clermont - 63830 DURTOL  
benoitvaz@aol.com  
04 73 16 30 60

### RHÔNE-ALPES

**Délégué Régional  
Titulaire**

**M.DADOL Jean-Claude**

ACPPA  
7 Chemin du Gareizin - B.P. 32  
69340 FRANCHEVILLE  
jc.dadol@acppa.fr  
04 72 16 30 70

**Adjoint**

**M. FRESEL Jean-Luc**

RESEAU OMERIS  
Résidence des canuts - 22 Rue Pasteur  
69300 - CALUIRE  
jean-luc.fresel@omeris.com  
04 78 60 38 71

### CORSE

**Délégué Régional  
Titulaire**

**Docteur ALBERTINI François**

NOUVELLE REAL MAPAD SAINTE DEVOTE  
EHPAD Ste Devote - 20290 BORGIO  
nouvelle.real@wanadoo.fr  
04 95 30 06 00

**Adjoint**

**M. PONS Jean-Michel**

RESIDENCE AGOSTA  
B.P. 916  
20700 AJACCIO CEDEX 9  
jean-michel.pons@laposte.net  
04 95 25 23 00



## BASSE-NORMANDIE

**Délégué Régional****Titulaire****Mme GUEGUEN Martine**

LES MATINES

33, Route de Trouville - 14000 CAEN

m.gueguen@les-matines.fr

02 31 52 84 84

**Adjoint****Mme NACHBAUR Nicole**

RESIDENCE NEYRET

26, rue Jean Moulin - 61260 CETON

residence.neyret@club-internet.fr

02 37 29 72 14

## HAUTE-NORMANDIE

**Délégué Régional****Titulaire****M. VENARD Jean Marc**

LES JARDINS DE MATISSE

BP 90223 - 1 Rue Albert Lebourg

76123 GRAND QUEVILLY CEDEX

direction@jardinsmatisse.fr

02 35 69 66 33

**Adjointe****Mme GUSTAVE Fabienne**

LES JARDINS D'ELODIE

502 rue Irène Joliot Curie

76620 LE HAVRE

infos@lesjardinsdelodie.fr

02 35 49 66 00

## CENTRE

**Délégué Régional****Titulaire****M. REMY Christophe**

RESIDENCE DU VAL D'AURON

8 Rue Berthelot - 18000 BOURGES

chrremy@wanadoo.fr

02 48 21 22 23

**Adjoint****M. LAURENCE Jean-Marie**

LES POMMERIS

2 Rue des Pommeries

41400 VALLIERES LES GRANDES

lespommeris@orange.fr

02 54 33 90 90

## BOURGOGNE

**Délégué Régional****Titulaire****M. BAILLY Pascal**

MEMOIRES DE BOURGOGNE

23 Rue de la Cour

89000 PERRIGNY PRES AUXERRE

pascal.bailly@memoiresdebourgogne.com

03 86 42 96 69

**Adjoint****M. FABRE Christophe**

RESIDALYA RESIDENCES DE FRANCE

5, rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

cfabre@residalya.com

03 81 25 09 31

## FRANCHE-COMTÉ

**Délégué Régional****Titulaire****M. FABRE Christophe**

RESIDALYA RESIDENCES DE FRANCE

5, rue Alfred de Vigny

25000 BESANCON

cfabre@residalya.com

03 81 25 09 31

**Adjoint****M. DOHEN René**

KORIAN Vill'Alizé

2, rue des Chenevrières

25220 AMAGNEY

r.dohen@groupe-korian.com

03 81 61 00 04

## BRETAGNE

**Délégué Régional****Titulaire****M. DI ROSA Mario**

RESIDENCE SAINT DOMINIQUE

GROUPE SOLIM

9 Rue René de Chateaubriand

56300 PONTIVY

mdirosa@kerdonis.com

02 97 28 55 00

**Adjoint****M. DELAMARRE Bernard**

LES ROSERAIES

SA CASTEL SAINT HELIER

21 Ter Rue Adolphe Leray - 35000 RENNES

bernardelamarre@hotmail.com

02 99 51 47 47

## ÎLE-DE-FRANCE

**Délégué Régional****Titulaire****Mme VINÇONNEAU Véronique**

ORPEA SA

3 Rue Bellini

92806 PUTEAUX CEDEX

v.jadoul@orpea.net

01 47 75 78 07

**Adjointe****Mme OZANNE Bénédicte**

LES JARDINS DE MEDICIS

7 rue du Bois Tonnerre

78430 AUBERGENVILLE

bozanne@domusvi.com

01 30 95 09 12

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Déléguée Régionale****Titulaire****Mme TOMAS Michèle**

Groupe E4

18 Chemin de la Plaine

34990 JUVIGNAC

mtomas@groupe-e4.com

04 67 10 41 50

**Adjoint****M. BOUGEARD Olivier**

KORIAN MAS DE LAUZE

17 chemin du Puits de Louiset

30900 NIMES

o.bougeard@groupe-korian.com

04 66 05 00 22

## MIDI-PYRENEES

**Déléguée Régionale****Titulaire****Mme DANES Martine**

LES TERRASSES DE MAILHEAUX

25 Chemin de Mailheaux

31270 FROUZINS

mdanes@domusvi.com

05 62 87 29 28

**Adjointe****Mme OULE Valérie**

LES JARDINS D'AGAPE

Clos Saint Bertranet - 32000 AUCH

valerie.oule@lesjardinsdagape.com

05 62 63 74 70

## NORD- PAS-DE-CALAIS

### Délégué Régional Titulaire

#### M. CYMERMAN Didier

Edelweiss 185 rue de Lille  
59554 NEUVILLE SAINT REMY  
synerpa.npd@orange.fr  
06 21 92 80 38

### Adjoint

#### M. DELAPORTE Jacques

RESIDENCE DE FRANCE  
Route Nationale  
62660 BEUVRY  
residence.france@wanadoo.fr  
03 21 61 87 87

## PICARDIE

### Délégué Régional Titulaire

#### M. BOULANT Olivier

LA FONTAINE MEDICIS  
Chemin de la Chaussée  
60270 GOUVIEUX  
oboulant@domusvi.com  
03 44 58 02 22

### Adjoint

#### M. PASQUET Richard

RESIDENCE DE LA FORET  
58 Avenue du Maréchal Joffre  
60500 CHANTILLY  
richardpasquet@orange.fr  
03 44 57 04 39

## PACA

### Délégué Régional Titulaire

#### M. CHETON Claude

EMERA  
E'SPACE PARK B  
45 Allée des Ormes  
06254 MOUGINS CEDEX  
amillon@emera.fr  
04 92 99 09 90

### Adjoint

#### M. AMARANTINIS Jean Christophe

JCM SANTE  
Chemin des Sources  
13400 AUBAGNE  
amarantinisjeanchristophe@yahoo.fr  
04 91 05 55 50

## PAYS-DE-LOIRE

### Délégué Régional Titulaire

#### M. SIRET Willy

LE NOBLE AGE  
6 Rue des Saumonières  
BP32336 - 44000 NANTES  
willy.siret@lenobleage.fr  
02 40 16 01 61

### Adjointe

#### Mme BORDEAU Isabelle

LE LAC DE MAINE  
18 Route d'Angers - 49080 BOUCHEMAINE  
ibordeau@emera.fr  
02 41 73 55 00

## Cotisation annuelle 2015

Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 est fixé à :

### EHPAD

- de 1 à 150 lits :  
21,75 €/lit
  - de 151 à 1150 lits :  
16,24 €/lit
  - plus de 1151 lits : 12,67 €/lit
- Régionalisation :  
3,58 €/lit

### Résidences Services Seniors

- de 1 à 150 appt. :  
20,40 €/appt.
  - de 151 à 1150 appt. :  
15,30 €/appt.
  - plus de 1151 appt. : 12,24 €/appt.
- Régionalisation :  
3,03. €/appt.

### Services A Domicile

- Services à domicile organisés en Franchise :  
155 €/ franchise
- Services à domicile organisés en filiales ou agence(s) :
  - Jusqu'à 310 000 € de chiffre d'affaires hors taxe : 155 €
  - Au-delà de 310 000 € de chiffre d'affaires hors taxe : 0.05% du chiffre d'affaires Hors Taxe

La cotisation comprend une quote-part syndicale et une quote-part confédérale.

La cotisation sera calculée en fonction de la date d'adhésion (prorata temporis).

## Conditions et modalités d'adhésion

Pour adhérer au SYNERPA, rendez-vous à l'adresse internet :

[www.synerpa.fr](http://www.synerpa.fr)



**Aliénor**  
INGÉNIERIE®

**MAÎTRISE D'ŒUVRE - INGÉNIERIE**

Le spécialiste du secteur médico-social pour la réussite de vos projets

• Bâtiments neufs  
• Réhabilitation en site occupé  
• Présence nationale : Bordeaux, Paris, Aix-en-Provence

...Au plus près de nos clients

23, av. Léonard de Vinci - 33003 Pessac Cedex  
M. : 05 56 07 80 00 - contact@alienor-ing.fr  
alienor-ing.fr



UNE SOLUTION NOUVELLE GÉNÉRATION

 **HELPEVIA**  
VOTRE RÉFÉRENCE SANTÉ

 **Help O'menu**

La solution informatique  
pour la gestion de votre  
restauration

Help O'Menu vous permet la maîtrise :

- De l'équilibre nutritionnel de vos résidents
- Des budgets alloués à l'alimentation
- Des flux de marchandises
- Des commandes

### LES OUTILS :

- Un plan alimentaire avec la création de menus conformes au GEMRCN
- L'accès au marché Helpévia (prix négociés, mises à jour des tarifs)
- Le chiffrage des menus, des coûts de revient
- L'anticipation des besoins et des commandes
- La gestion des inventaires et des stocks



*Des spécialistes de la restauration collective, une diététicienne analysent vos problématiques et vous proposent les solutions adaptées.*



[www.helpevia.fr](http://www.helpevia.fr)

Pour plus d'informations, contactez :

**Serge SAMSON**

Responsable de Marchés  
[serge.samson@helpevia.fr](mailto:serge.samson@helpevia.fr)

Tél. : 02 32 81 00 98

## « UNE SYNERGIE AU SERVICE DU MIEUX VIVRE »

### UNE PARFAITE COMPRÉHENSION DES BESOINS D'ÉQUIPEMENT

**Nous offrons des solutions d'aménagement  
indispensables au mieux-vivre de la personne âgée**

- Conception des aménagements intérieurs d'établissements
- Fabrication et fourniture des mobiliers et des produits de décoration
- Livraison, installation et agencement sur site



L'ensemblier  
du mieux-vivre

Le Carré  
Cours Lauze de Perret  
BP 10090 - 84400 APT cedex  
T. +33 4 90 04 49 30  
contact@geria.fr

[www.geria.fr](http://www.geria.fr)

